

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES  
DE FRANCE

---

COMPTÉ-RENDU  
DU  
**CONGRÈS INTERNATIONAL**

Ouvrier Socialiste

TENU A PARIS DU 15 AU 20 JUILLET 1889

PUBLIÉ PAR LE

COMITÉ NATIONAL

---

Prix : UN franc.

---

EN VENTE A PARIS  
Chez tous les Libraires  
Et aux Bureaux du PROLÉTAIRE  
*49, Rue de l'Arbre-Sec, 49*

—  
1891

---



# CONGRÈS

## OUVRIER INTERNATIONAL

### de Paris

---

### L'ORDRE DU JOUR

Après des difficultés sans nombre, que son Comité national sut vaincre, le Parti ouvrier français parvenait enfin, au mois de juillet 1889, à organiser le Congrès international de Paris, dont la tenue avait été décidée à Londres l'année précédente.

L'ordre du jour était ainsi conçu :

*1° Législation internationale du travail. — Réglementation légale de la journée. — Travail de jour, de nuit, des jours fériés, des adultes, des femmes et des enfants. — Surveillance des ateliers de la grande et de la petite industrie, comme de l'industrie domestique. — Voies et moyens pour obtenir ces revendications ;*

*2° Moyens les plus pratiques à employer pour établir des relations constantes entre les organisations ouvrières de tous pays, sans pour cela porter atteinte à leur autonomie ;*

*3° Coalitions patronales et intervention des pouvoirs publics ;*

*4° Fixation de la date et du lieu du prochain Congrès. — Règlement à adopter pour sa convocation, son organisation et la tenue de ses séances.*

## I<sup>re</sup> SEANCE

*Tenue le 15 juillet. — L'après-midi.*

Le 15 juillet, à une heure et demie, avait lieu la première séance du Congrès, dans la salle de l'Union du Commerce et de l'Industrie, 10, rue de Lancry.

La salle, grande, très bien décorée, les drapeaux rouges flottant partout au-dessus des têtes, était envahie par la foule des délégués et par un public nombreux, qui parvenait à peine à trouver place.

Le Comité national siégeait sur la vaste estrade ; de chaque côté un buste de la République, coiffée du rouge bonnet phrygien.

Le Comité était alors composé des citoyens :

A. Lavy, instituteur, conseiller municipal de Paris, secrétaire du Comité national pour la France ;

E. André-Gély, employé, membre de la Commission des logements insalubres, secrétaire du *Bulletin de la Bourse du Travail*, secrétaire du Comité national pour l'étranger ;

E. Picau, ouvrier en pianos, secrétaire de l'Union fédérative du Centre, secrétaire des séances du Comité national ;

Avez, employé, secrétaire-adjoint du Comité national pour la France ;

Ribanier, ouvrier ferblantier, secrétaire-général de la Bourse du Travail, secrétaire-adjoint du Comité national pour l'étranger ;

Delacour, ouvrier relieur, trésorier du Comité national ;

J. Allemane, ouvrier typographe ;

Ch. André, ouvrier mécanicien ;

Berthaut, ouvrier en pianos, conseiller prud'homme ;

P. Brousse, docteur en médecine, conseiller municipal de Paris ;

Couturat, ouvrier tôlier ;

Dejeante, ouvrier chapelier ;  
Dumay, ouvrier mécanicien, conseiller municipal de Paris ;  
Heppenheimer, ouvrier en pianos ;  
J. Joffrin, ouvrier mécanicien, vice-président du Conseil municipal de Paris ;  
S. Paulard, employé, conseiller municipal de Paris ;  
Prudent Dervillers, ouvrier tailleur, rédacteur au *Proletariat* ;  
J. Vaidy, employé, administrateur de la *Sociale* et du *Proletariat*.

Le citoyen Smith Headingley prête, comme dans les Congrès précédents, son intelligent et précieux concours pour la traduction des discours prononcés au Congrès.

Au nom du Comité national, le citoyen Lavy déclare le Congrès ouvert et donne lecture du rapport suivant :

#### CITOYENNES ET CITOYENS,

Fidèles au mandat qui nous a été donné par les deux congrès internationaux de Paris et de Londres, nous avons organisé le troisième congrès ouvrier socialiste international.

Nous aurions souhaité voir dans cette salle les délégués ouvriers et socialistes de tout l'univers, nous aurions souhaité que l'affirmation qui se dégagera de cette grande manifestation prolétarienne fût si puissante par notre union qu'elle apprit enfin au capitalisme universel qu'il faut compter non seulement avec les bras, mais aussi avec le cerveau, avec la volonté des travailleurs.

Quel rêve superbe ! réunir fraternellement les délégués de tous les prolétaires, de tous les travailleurs du monde les unir dans ce Paris qui, il y a cent ans, a proclamé les Droits de l'homme, et leur faire déclarer solennellement qu'ils n'auront point de trêve, point de repos avant d'avoir

conquis les Droits du travail, avant d'avoir fait de la justice et de l'égalité la règle de tous les rapports humains !

Ce rêve, qui hantait nos esprits et dont la réalisation nous enorgueillissait d'avance, nous travailleurs et socialistes de ce pays, nous l'avons vu avec douleur s'évanouir comme au souffle du vent d'orage s'envole un nuage doré par les feux du soleil.

Nous ne pouvions, certes, nous attendre à la division qui s'affiche maintenant au grand jour.

Nous avons été envers tous loyaux et fraternels. Nous ne pouvions pas supposer qu'il viendrait à l'esprit de personne la pensée d'arracher de nos mains le mandat que nous ont donné deux Congrès internationaux.

Au Congrès de Londres, au bénéfice des socialistes allemands, nous avons affirmé avec énergie la solidarité socialiste internationale, et, au club allemand, nous avons déclaré que pas un de nos camarades étrangers ne pourrait se plaindre jamais que par une formalité inquisitoriale nous lui eussions fermé les portes de ce Congrès.

Cependant nous étions à peine de retour de Londres que deux lettres, datées du 26 novembre et du 4 décembre, nous faisaient déjà pressentir des difficultés. Le socialiste hollandais bien connu, Domela Nieuwenhuis, nous parlait d'un Congrès international que les socialistes allemands voulaient organiser en Suisse.

A ces lettres nous répondions que deux Congrès internationaux avaient décidé, que nos camarades d'Allemagne ne pouvaient placer leur seule volonté au-dessus de celle de ces deux Congrès et que, du reste, notre attitude fraternelle à leur égard nous faisait espérer qu'ils abandonneraient leur projet qui serait funeste à la cause du travail.

Il ne fut plus question du Congrès de Suisse. Mais ce danger ne disparaissait que pour faire place à un autre.

Le 10 janvier, nous recevions la lettre suivante datée du 8, de Borsdorf :

« Les députés socialistes démocrates allemands ont pris la résolution de prendre part au Congrès ouvrier international qui, d'après les résolutions du Congrès ouvrier de Bordeaux et du Congrès international de Londres, doit se tenir à Paris pendant le cours de l'année présente. Pour faire les préparatifs nécessaires, il nous a paru indispensable d'avoir une *conférence préparatoire*.

« Avec nos amis suisses, belges et hollandais, nous sommes convenus de tenir la conférence préparatoire à Nancy, le 18 janvier.

« Nous venons d'inviter nos amis les marxistes et les blanquistes français, et nous vous invitons à y envoyer un ou plusieurs délégués, *afin que l'unité d'action puisse être assurée d'avance*.

« Signé : LIEBKNECHT. »

Que signifiait une telle façon d'agir ?

On s'occupait à l'étranger du Congrès international, et nous qui avions charge de l'organiser, nous étions avisés les derniers, même après « les marxistes et les guesdistes français », on ne nous disait rien de la nature des pourparlers qu'on avait engagés, et l'on nous prenait à la gorge en nous invitant, *huit jours d'avance* et par une lettre sommaire, à une conférence dont nous ne savions ni le but ni l'ordre du jour.

On faisait, en outre, découler la tenue du Congrès international de la décision d'un Congrès national de Bordeaux ; ce qui constituait, à notre avis, une étrange prétention. Quand deux Congrès internationaux ont décidé d'une convocation universelle, peut-il appartenir à une fraction ouvrière d'un seul pays d'opposer sa propre convocation à celle de plusieurs nations régulièrement consultées ?

Enfin, on nous disait qu'il fallait « assurer d'avance l'unité d'action ». Qu'y avait-il sous ces paroles ? Si l'on

avait l'intention de créer avant le Congrès et en dehors de lui une majorité, de lui imposer une direction, nous étions résolus à nous y opposer.

Pour ces diverses raisons, notre Comité national refusa de se faire représenter à Nancy.

Sans nous arrêter à cela, nous poursuivions notre tâche et, le 16 février, paraissait, dans le journal le *Proletariat*, notre premier appel.

Il annonçait la tenue du Congrès pour la deuxième quinzaine de juillet, déterminait les conditions d'admission, indiquait que la vérification des mandats et les votes se feraient par nationalité, portait à l'ordre du jour les deux questions qui y avaient été mises par le Congrès de Londres et prévenait que les vœux devaient être déposés à l'ouverture du Congrès.

Il avisait, en outre, tous les groupes de travailleurs et de socialistes qu'il leur appartenait de faire des additions à cet ordre du jour et que, avec leurs indications, l'ordre du jour définitif serait fixé le 31 mai et communiqué à tous.

Entre temps, nous apprenions que la conférence de Nancy n'avait pas eu lieu mais qu'elle se tiendrait à La Haye le 28 février.

Convoqués de nouveau, nous refusions encore de nous rendre à l'appel qu'on nous envoyait : 1° parce que nous savions que toutes les nations n'avaient pas été invitées ; 2° parce qu'on n'avait pas voulu nous dire nettement le but de la conférence, et parce qu'on refusait de reconnaître au préalable notre droit à organiser le Congrès.

La conférence eut lieu. Elle rédigea une note que le citoyen Volders, membre du Comité national du Parti ouvrier belge, fut chargé de nous apporter.

Dans les premiers jours de mars, le Comité national reçut le citoyen Volders.

Voici la note qui nous fut remise au nom de la conférence de La Haye :



« Les soussignés invitent la Fédération des travailleurs socialistes de France, en vertu d'un mandat qu'elle a reçu du Congrès de Londres de 1888, à convoquer le Congrès international de Paris d'accord avec les organisations ouvrières et socialistes de France et des autres pays.

« Cette convocation, signée par tous les représentants des organisations ouvrières et socialistes, devra être portée dans le plus bref délai possible à la connaissance du public ouvrier et socialiste d'Europe et d'Amérique.

« Cette convocation portera :

« 1° Que le Congrès international de Paris se tiendra du 14 au 21 juillet 1889 ;

« 2° Qu'il sera ouvert aux ouvriers et aux socialistes des différents pays, en leur permettant de se conformer aux conditions politiques qu'ils subissent ;

« 3° Que le Congrès sera souverain pour la vérification des mandats et la fixation de l'ordre du jour.

« Les questions à l'ordre du jour provisoire sont les suivantes :

« A. — Législation internationale du travail. Réglementation légale de la journée de travail : (travail de jour, de nuit, des jours fériés, des adultes, des femmes et des enfants) ;

« B. — Surveillance des ateliers de la grande et de la petite industrie ainsi que de l'industrie domestique ;

« C. — Voies et moyens pour obtenir ces revendications.

« La Haye, 28 février 1889. *Les délégués :*

Allemagne :

A. BEBEL, W. LIEBKNECHT.

Suisse :

REICHEL, VERRERBEER.

Hollande :

DOMELA NIEUWENHUIS.

Belgique :

E. ANSEELE, JEAN VOLDERS.

France :

PAUL LAFARGUE.

« Maison du Peuple, place de Bavière ».

Des explications furent échangées, desquelles il résulta pour nous la certitude qu'un Congrès serait organisé en dehors et en violation des résolutions des Congrès internationaux de Paris et de Londres.

Du reste, ce Congrès était déjà annoncé par la fraction blanquiste des socialistes français.

Le Comité national se réunit le 20 mars, et il décida l'envoi de la réponse suivante à la note de la Conférence de La Haye :

« Paris, le 22 mars.

« Citoyen Volders,

« J'ai commis une erreur en vous indiquant le 18 mars comme date de la séance de notre Comité national ; il ne s'est réuni que le 20. Voici les résolutions qu'il a prises :

« Il a d'abord déclaré que son mandat d'organiser le Congrès international de 1889, à Paris, était au-dessus de toute contestation, les décisions des Congrès internationaux de Paris et de Londres faisant loi pour tout le monde. S'il n'en était pas ainsi, il pourrait être à la fois, sur tous les points du globe, organisé vingt Congrès dits internationaux, avec un droit égal et portant mensongèrement ce titre, puisqu'ils ne résulteraient pas de la volonté internationale.

« Ce serait l'anarchie la plus complète au lieu de l'union provenant d'une libre entente, de la soumission volontaire aux décisions de la série des Congrès internationaux se succédant les uns aux autres pour compléter, pour parachever l'œuvre d'organisation internationale des travailleurs et des socialistes.

« Le Comité a renouvelé ses réserves au sujet de la conférence de La Haye, réserves qui avaient été présentées par lettres antérieures à la conférence, adressées aux citoyens Liebknecht, Anseele et Nieuwenhuis, et au Comité du Parti ouvrier belge. Ces réserves portaient, vous le savez :

1° Sur ce que les représentants de toutes les nationalités n'étaient pas convoqués à La Haye, ce qui rendait cette réunion incorrecte ; 2° sur ce que le but de la conférence n'était pas nettement indiquée, en dépit de nos réclamations instantes et répétées ; 3° sur ce que les convocateurs de la conférence se refusaient à reconnaître tout d'abord notre droit à organiser le Congrès, que dès lors nous pouvions les croire disposés à le nier en vertu même des réponses qui nous étaient faites, et que par suite il ne nous était pas permis de nous associer à une violation des résolutions des Congrès de Paris et de Londres.

« Ces réserves faites pour établir nettement notre situation, le Comité national a tenu à donner une fois de plus la preuve de son humeur conciliante et à manifester son vif désir de ne se prêter à rien de ce qui pourrait entraver l'entente internationale des travailleurs et des socialistes. Il a résolu, son droit affirmé, de consentir toutes les concessions compatibles avec son mandat, sa propre dignité et le bon ordre et la sincérité du Congrès.

« Vous nous demandez que les appels pour l'adhésion au Congrès soient signés par tous les représentants des organisations ouvrières et socialistes.

« Cela nous a paru impossible en le prenant dans son sens absolu. A Paris seulement existent les organisations ouvrières suivantes : blanquistes, guesdistes, barberettistes ou ministériels, positivistes, anarchistes et enfin les Chambres syndicales qui, tout en adhérant, par exemple, à la Bourse du Travail, ne se rattachent à aucun groupement politique ou économique. Si au Comité national doivent s'adjoindre des représentants de toutes ces branches, c'est un véritable Parlement ouvrier dont vous demandez la création, Parlement qui discutera beaucoup sur toute autre chose que la préparation du Congrès et qui sera prêt en 1890, un an trop tard. — Bien entendu, ces citoyens ne peuvent nous donner leur signature sans faire partie du Comité organi-

sateur. — Nous direz-vous que nous pourrions opérer un tri parmi eux ? C'est alors une besogne à laquelle nous nous refusons. Nous pouvons agir *seuls*, ayant pour cela un mandat ; mais nous ne consentons pas, agissant en dehors de notre mandat, à nous associer les représentants de tels groupes et à repousser le concours des représentants de tels autres. Ce serait faire œuvre de parti et mal préparer un Congrès dont les portes doivent être ouvertes à tous.

« Quoi qu'il en soit, notre Comité tient à vous accorder sur ce point toute la satisfaction possible. Les Chambres syndicales parisiennes se sont réunies à la Bourse du Travail. Elles ont décidé de prendre part au Congrès. Nous leur demanderons, si vous le voulez, deux ou trois membres qui s'adjoindront à nous. — Vous noterez que ces Chambres syndicales sont d'opinions très diverses.

« Vous désirez que le Congrès soit fixé du 14 au 21 juillet. Par une circulaire, en date du 15 février, nous avons annoncé qu'il aurait lieu dans la deuxième quinzaine de juillet. Nous sommes donc d'accord. Il nous reste cependant, bien entendu, à tenir compte des avis des autres nationalités.

« Vous voulez que le Congrès soit ouvert « aux ouvriers et socialistes des différents pays en leur permettant de se conformer aux conditions politiques qu'ils subissent. » Nous avons écrit, le 15 février, qu'on y admettrait les groupes, cercles et chambres syndicales ayant pour but la défense des intérêts des travailleurs et leur émancipation et pouvant justifier de leur existence en 1888. Là où la liberté politique règne, nous exigeons que les groupes justifient pleinement de leur existence. Là, au contraire, où, comme en Allemagne, l'organisation ne peut être que secrète, nous nous en rapportons à la bonne foi des délégués et de leur mandants.

« Nous avons répété et affirmé souvent cela à Londres et dans nos lettres aux citoyens Liebknecht, Anseele, etc.

« Du reste, ce correctif au règlement du Congrès futur existait déjà par le fait que nous avons décidé la vérification des mandats par les nationaux eux-mêmes. — Sur ce point, nous ne pouvons tomber d'accord avec vous. Nous maintenons les termes de notre circulaire : « Les délégués de chacune des nationalités, étant mieux placés pour contrôler l'existence des groupes de leur nation, seront chargés de vérifier les mandats et d'en établir la validité. » — Pour répondre à vos préoccupations, nous ajoutons : « sauf les cas spéciaux. » Cela veut dire que nous croyons que seules les nations intéressées peuvent en ce qui concerne les mandats juger les points de fait et apprécier sûrement leur validité ; qu'au contraire le Congrès, dans son ensemble, ignorant des faits, ne jugerait qu'en cédant à un courant d'opinion et de sympathie. Cependant nous admettons que si, *par exception*, un fait grave vient à se produire, qu'une élimination paraisse proposée contre toute justice, le Congrès, saisi de l'affaire, prononce en dernier ressort.

« Nous ne pouvons pas accepter que le Congrès soit « souverain » pour la fixation de son ordre du jour. Les délégués ne sont pas des dirigeants ni des maîtres, mais des serviteurs et des mandataires. Ils doivent donc se présenter au Congrès avec un mandat ferme sur des questions examinées d'avance par leurs mandants.

Pour ces raisons il est indispensable de suivre la méthode que nous avons employée : rédiger d'abord un ordre du jour provisoire conformément à la dernière résolution du Congrès international de Londres, inviter tous les groupes adhérents à signaler des additions ou des modifications, puis, tous ces renseignements parvenus, fixer, le 31 mai, six semaines avant le Congrès, l'ordre du jour définitif. Ainsi tout le monde est consulté, chacun sait à quoi s'en tenir ; les mandats sont nets et aucune surprise n'est possible pour personne.

« Vous croyez utile de substituer une nouvelle formule

plus large et meilleure au 1<sup>er</sup> paragraphe de l'ordre du jour ; nous l'acceptons entière, ainsi que vous le prouve le procès-verbal de notre dernière séance, paru dans le *Proletariat* du 23 mars.

« Le reste de l'ordre du jour provisoire est maintenu jusqu'après réception des avis des diverses nations adhérentes.

« Vous nous disiez, citoyen Volders, que si notre Comité national n'acceptait pas les décisions de la conférence de La Haye, vous iriez sans doute jusqu'à organiser un autre Congrès contre celui que nous avons mission de préparer.

« C'était donc un ultimatum que vous nous apportiez et non une note fraternelle de camarades qui voulaient prendre des garanties pour l'union entre tous les travailleurs.

« Les concessions possibles, les voilà faites par nous, sans que nous nous soyons butés à l'irrégularité de votre conférence, au manque de sympathie dont elle faisait preuve à notre égard, à l'injuste défiance qu'elle nous témoignait. Nous ne voulons aucune part de responsabilité dans une division qui pourrait survenir dans le monde international du travail. Nous espérons que ces sentiments vous animeront aussi et que c'en est fini de ces querelles sourdes qui rendraient impossible l'entente internationale que vous devez souhaiter comme nous.

« 1789 a été une année grande et lumineuse pour le genre humain ; 1889 doit marquer une autre étape, plus élevée et plus féconde encore ; il doit affirmer la solidarité universelle de tous les travailleurs et de tous les socialistes qui veulent l'intégrale émancipation humaine.

« Nous attendons avec confiance votre réponse. Nous avons rempli et remplirons en conscience notre devoir, le devoir que nous ont imposé les Congrès de Paris et de Londres. Ces explications données loyalement, nous avons l'espoir que tout malentendu sera dissipé, et que Belges, Allemands,

Suisses, Hollandais, vous nous enverrez votre adhésion comme l'ont déjà fait les Danois, les Anglais, les Américains, les Portugais, les Italiens, et que vous ne consentirez pas, en un pareil anniversaire, à donner à la féodalité capitaliste et politique le réjouissant spectacle de la division de ceux dont l'intérêt et la mission sont de s'unir fraternellement et indissolublement pour la combattre.

« Pour le Comité national et par son ordre,

« *Le Secrétaire à l'intérieur,*

« A. LAVY. »

Nous n'avons jamais obtenu de réponse à cette lettre ; jamais non plus aucune démarche nouvelle ne fut faite auprès de nous. On nous avait menacés d'organiser un deuxième Congrès ; on l'organisa.

Quant à nous, si nous demeurions fermes dans notre droit et dans l'accomplissement de notre tâche, si nous ne laissions pas méconnaître les libres résolutions des Congrès internationaux de Paris et de Londres, nous faisons toutes les concessions de nature à affirmer notre loyauté et notre esprit de tolérance.

A notre œuvre s'associait, dès la première heure, et sur notre demande, l'immense majorité des Chambres syndicales ouvrières de Paris, ainsi que le prouve un manifeste donné par elles, le 9 mars, au journal le *Proletariat* et envoyé à tous les groupes ouvriers de France.

Elles avaient créé un comité qui n'a cessé d'agir constamment, d'accord avec notre Comité national, et à ces camarades qui nous ont aidés activement nous devons ici adresser nos éloges et nos remerciements fraternels.

Le 6 avril, nous publiions un nouveau manifeste qui tenait compte des réclamations de la Conférence de La Haye dans les limites que nous avions précisées.

Nos amis de Danemark et d'Angleterre nous ont fait une

série de propositions que nous avons accueillies avec un empressement auquel ils ont rendu pleinement justice. C'est pour leur être agréables et éviter toute équivoque que, le 18 mai, nous avons publié la déclaration suivante :

« Le Comité national, organisateur du Congrès international de 1889, persiste à penser, d'accord avec la plupart des nationalités qui ont été consultées sur cet objet, que l'ordre du jour du Congrès doit être fixé avant son ouverture.

« Cet ordre du jour doit être connu assez longtemps à l'avance pour que les délégués puissent être mandatés sur chacun des articles.

« Les nations adhérentes seront consultées sur les additions et modifications à y apporter. Si trois ou quatre nations forment un même avis, avant le 31 mai, l'ordre du jour sera modifié ou amplifié suivant qu'elles en auront exprimé le désir au Comité national.

« Aucune question ne pourra, après le 31 mai, être ajoutée à l'ordre du jour, et moins encore pendant le Congrès. Toutefois, il demeure entendu que si un événement *grave* vient tout à coup à se produire, intéressant les travailleurs et la cause socialiste, il sera loisible à tout délégué d'en saisir le Congrès et de demander à ce propos une discussion et même un vote.

« L'honnêteté et les principes socialistes exigent que les délégués n'agissent qu'en qualité de mandataires ; mais le bon sens peut commander à ces délégués, en face d'un fait *grave, subit et imprévu*, de prendre sur eux, dans l'intérêt même de leurs mandants, la responsabilité d'une décision sur laquelle le temps ne permettrait pas de les consulter.

« *Au nom du Comité national,*  
« Le secrétaire à l'intérieur,  
« A. LAVY. »



Pour répondre au désir de nos camarades d'Angleterre et de Danemark, nous avons aussi déclaré, en termes très clairs, que, si nous croyons à l'utilité de la vérification des mandats par chaque nationalité, nous admettons que « tout mandataire, en cas de difficulté, aura droit d'appel au Congrès. »

Dans le même but, nous avons ajouté deux nouveaux paragraphes à l'ordre du jour.

Les lettres que nous avons entre les mains témoignent qu'Anglais et Danois reconnaissent la correction absolue de notre attitude, notre loyauté parfaite et la tolérance de notre esprit.

De cette tolérance, nous avons donné une dernière preuve. Ces jours-ci, des démarches ont été faites auprès de nous, en vue d'une fusion des deux Congrès. Nos amis de Danemark, une fois encore, sont intervenus. Nous leur avons répondu en ces termes :

« Paris, le 9 juillet 1889.

« Au Conseil principal du Parti ouvrier danois.

« Citoyens,

« A votre dernière note, nous répondons :

« 1° A notre avis, il n'y avait et ne pouvait y avoir pour les socialistes et les travailleurs étrangers qu'une seule attitude à prendre par rapport au Congrès : adhérer au seul Congrès régulier, faire ses efforts pour que tout s'y passe avec la correction la plus parfaite ; enfin, aller au Congrès dissident avec le dessein de ramener les égarés dans le devoir. Si toutes les nations étrangères avaient agi de cette façon, la situation actuelle ne causerait à personne aucune crainte ;

« 2° Nous sommes prêts à tout ce qui est possible pour qu'il ne se tienne qu'un seul Congrès. Nous vous l'avons

prouvé à diverses reprises. Même après le 15 juillet, nos portes resteront ouvertes, et nous oublierons la division tentée contre nous pour faciliter la tenue d'un Congrès unique.

« Nous ne pouvons, du reste, régulièrement nous y opposer. Nous sommes des mandataires chargés seulement de l'organisation du Congrès. Il ne nous appartient donc pas de repousser aucun groupe de travailleurs ou socialistes qui veut répondre à l'invitation des Congrès internationaux de Paris et de Londres.

« 3° La question ainsi nettement posée, notre Comité ne peut accepter toutefois, la fusion du Congrès dissident avec le Congrès régulier qu'aux conditions suivantes :

« A. — La vérification des mandats se fera *dans le Congrès unique*, par nationalité, avec droit d'appel devant le Congrès en faveur des mandataires contestés.

« B. — Le Congrès délibèrera seulement sur les deux ordres du jour des deux Congrès aujourd'hui convoqués. Aucune question nouvelle ne pourra être portée à l'ordre du jour, à moins qu'elle ne résulte d'un fait politique ou économique grave qui viendrait à se produire subitement au cours du Congrès.

« C. — Le paragraphe 2 de l'ordre du jour du Congrès régulier remplacera le paragraphe analogue de l'ordre du jour du Congrès dissident.

« Ces réserves faites, nous souhaitons que vos efforts aboutissent et nous exprimons surtout le très vif désir que vous, nos camarades de Danemark, vous soyez dans quelques jours à Paris pour resserrer nos liens de fraternelle solidarité.

« Recevez, citoyens, notre salut cordialement révolutionnaire.

« Pour le Comité national et par son ordre,

« *Le Secrétaire à l'intérieur,*

« A. LAVY. »

Après cet exposé, on se demande avec une véritable stupefaction comment notre conduite, comment les démarches nombreuses faites auprès des organisateurs du deuxième Congrès par les socialistes anglais et danois n'ont pas fait cesser toute division, n'ont pas ramené l'entente si malheureusement rompue.

Pourquoi ce Congrès dissident ? Il n'a été donné publiquement aucune raison pour le justifier.

Est-ce par ce que l'on nous accuse de vouloir déloyalement évincer quelqu'un de nos adversaires ?

Mais nous avons toujours admis à tous nos Congrès nationaux tous nos adversaires. Comment pourrions-nous avoir la folle prétention de les évincer d'un Congrès international dont nous ne sommes que les convocateurs ?

Au surplus, il était entendu que le Congrès déciderait lui-même sur les mandats contestés, et l'acceptation par nous de cet article est la meilleure preuve de notre bonne foi.

Nous reprocherait-on de ne pas vouloir consentir à ce que le Congrès soit souverain pour fixer son ordre du jour ?

Oh ! alors, nous sommes fiers d'encourir ce reproche. Démocrates et socialistes, nous n'admettrons jamais que les délégués à un Congrès aient le droit de délibérer et de voter sans mandat. C'est la masse des citoyens de nos groupes qui doit faire la loi, et non pas un petit groupe d'hommes qui la lui imposent.

Notre parti de républicains, de démocrates, de socialistes, se refuserait à adhérer à tout Congrès où ne se trouveraient que des personnalités, où ne se rencontreraient pas des délégués porteurs d'un mandat et fidèles exécuteurs des ordres de leurs camarades.

Ne nous trouverait-on pas assez socialistes ?

Ah ! nous ne voulons apporter ici aucune parole irritante. Mais notre socialisme démocratique peut soutenir avec tout autre une comparaison que nous sollicitons plutôt que nous ne sommes disposés à la fuir.

Quelles sont donc les causes qui ont présidé à la formation d'un deuxième Congrès ? Nous les découvririons sans peine, si, résolu à nous défendre contre toute imputation calomnieuse, nous n'étions en même temps décidés à rien faire qui entravât l'union préparée par beaucoup de nos camarades étrangers et acceptée si volontiers par nous.

Pourquoi, du reste, nous attarder davantage avec vous, citoyennes et citoyens, à l'examen des causes de cette lamentable division ? Vous nous avez rendu justice. Votre présence atteste votre estime et vos sympathies. Devant vous, de plus longues explications sont inutiles.

L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande sont représentées ici par 42 délégués. Malgré le Comité parlementaire des Trades-Unions, dont le libéralisme est cent fois au-dessous de celui de ses commettants, 17 unions nous ont donné leur adhésion.

A Londres, un Comité avait reçu l'honorable mission d'aplanir les difficultés, d'amener la fusion des deux Congrès ; il a échoué jusqu'à ce jour, et il n'a pu que constater que si les divisions ne prenaient pas fin, la faute n'en était pas à nous.

Nous devons à ce Comité, nous Français, le témoignage public de notre reconnaissance pour ses fraternels efforts.

Malgré sa pauvreté, la « Social democratic federation » a ici 15 représentants. Une fois de plus, elle prouve son énergique dévouement à la cause du progrès social.

L'Autriche et la Hongrie ont 7 délégués qui représentent 28 sociétés ouvrières pour l'Autriche et 48 sociétés et 18 cercles pour la Hongrie. C'est un effort puissant pour une nation à laquelle la liberté est si durement ménagée.

Sept délégués espagnols sont avec nous et affirmeront ainsi que le grand mouvement socialiste d'au-delà des Pyrénées est aussi vivace que jamais.

L'Italie nous a envoyé 7 délégués qui viennent de la part du parti ouvrier de la Romagne, des villes de Naples, Rome,

Livourne, Pesaro, et des sociétés italiennes de Zurich, d'Alexandrie et du Caire.

Le parti ouvrier belge a adhéré officiellement au Congrès de Jolimont devant les explications qui lui ont été fournies par le citoyen Paulard, délégué de notre Comité national, et 7 délégués de ce parti le représentent au Congrès.

Les États-Unis n'ont que quatre délégués, mais ils représentent des milliers de ces vaillants Knights of Labor, dont le dévouement à notre cause est universellement admiré.

Les sociétés ouvrières du Portugal sont pauvres, et cependant deux délégués nous sont venus de ce petit et brave pays qui tient si dignement sa place dans le mouvement socialiste universel.

Nous avons reçu au commencement de cette année l'adhésion de la Fédération des chambres syndicales de Danemark. Plus tard, nos amis ont cru devoir retirer cette adhésion. Ils l'ont fait dans des termes très amicaux, disant que nous n'avions jamais cessé d'être corrects, qu'il n'y avait aucune raison pour ne pas venir à notre Congrès, mais que, ne voulant s'aliéner l'amitié d'aucun socialiste, ils resteraient chez eux. Depuis, ils ont pris une décision nouvelle, et nous saluons avec plaisir leurs deux délégués, parmi lesquels notre ami le citoyen Jensen, président de la Fédération des chambres syndicales danoises.

La chambre syndicale des mouleurs en fer de Copenhague nous avait, au préalable, donné son adhésion.

De Suisse nous n'avons qu'un seul délégué ; mais il représente un peuple ami, et nous saluons sa présence, espérant qu'elle est un gage de retour prochain de camarades qu'on a trompés sur notre compte.

La Pologne même, malgré la tyrannie russe, a délégué l'un de ses vaillants socialistes.

Enfin, la France a donné 213 adhésions et nommé 477 délégués.

Paris et la province fournissent 136 Chambres syndicales ou fédérations de Chambres syndicales et 77 cercles d'études sociales.

42 villes de France ont ici leurs représentants.

Nous sommes fiers de ce résultat qui démontre que la démocratie socialiste française est dans tout l'éclat de sa vigueur.

Quelles que soient les divisions politiques de notre pays depuis plus d'une année, quelques attaques qu'on ait dirigées contre nous pour nous désorganiser et nous perdre, nous restons debout, plus nombreux, plus résolus ; nous restons debout pour la défense de la République, pour l'affirmation des droits du travail, pour la conquête de l'égalité sociale ; nous restons debout pour vous tendre nos mains fraternelles, amis venus de tous les points de l'Univers, et pour jurer avec vous, cent ans après la naissance de notre Révolution, que nos volontés et nos existences seront consacrées, seront dépensées à l'entier affranchissement de l'humanité.

La lecture de ce rapport est fréquemment interrompue par de vives approbations ; la fin en est accueillie par de longues salves d'applaudissements qui prouvent au Comité national que la loyauté et la sagesse de son attitude ont été reconnues.

Le citoyen Lavy déclare alors que la tâche du Comité national est finie, qu'il n'a plus qu'à disparaître, à laisser le Congrès désormais seul maître de son organisation et à prouver ainsi, une fois de plus, qu'il n'entend s'imposer à personne.

Le Congrès procède au vote pour la formation du bureau.

Le citoyen Snow, anglais, est désigné comme président pour la délégation étrangère ; le citoyen J. Joffrin, vice-président du Conseil municipal de Paris, comme président de la délégation française. Les assesseurs sont : la citoyenne

Simcox, anglaise, et le citoyen Andrea Costa, italien; les secrétaires, les citoyens Lavy et Galiment.

Il est décidé que le bureau sera renouvelé à chaque séance.

Le citoyen Gilliard, de l'Union française, se plaint qu'on lui ait réclamé plusieurs fois sa carte dans la salle et demande que les commissaires soient munis de leurs insignes.

Le président français déclare que le Congrès n'est pas fait pour qu'on y perde son temps en paroles inutiles. Les personnalités tiennent beaucoup de place; il faut qu'on leur en accorde un peu moins et que l'on songe davantage à la besogne socialiste qu'il convient d'accomplir.

Il souhaite la bienvenue aux délégués étrangers et les remercie de donner à leurs camarades de France le témoignage de leurs sympathies. Ils sentent que notre pays est un des agents puissants du mouvement socialiste. Et cela est si vrai que l'Internationale est tombée le jour où est tombé le parti socialiste français. Si elle revit aujourd'hui, on le doit au sang fécond des martyrs de 1871.

Quant au Parti ouvrier, il a toujours été fraternel et il ne peut s'étonner de rencontrer les sympathies. Ce n'est point de sa faute s'il y a deux Congrès. Mais enfin, puisque la division existe, faisons qu'elle ne nuise pas trop à la cause socialiste. Que chaque Congrès, oubliant l'autre, agisse pour le mieux des intérêts des prolétaires. Qu'il travaille. Le Parti du travail doit donner l'exemple du labeur utile.

La traduction faite en diverses langues, le citoyen Joffrin donne lecture :

D'un télégramme de félicitations de 1,500 ouvriers de Bristol (Angleterre), qui souhaitent l'union internationale des travailleurs;

D'un télégramme du « Club des démocrates socialistes assemblés pour célébrer la chute de la Bastille et qui

envoient leur salut fraternel aux deux Congrès ouvriers »;

D'un télégramme du Cercle d'études sociales de Rome, célébrant la prise de la Bastille, qui salue les Congrès socialistes internationaux, en souhaitant la réorganisation de l'Association internationale des travailleurs.

Le président français lit ensuite au Congrès des motions des groupes de la Butte-Montmartre et de la Chambre syndicale des ouvriers galochiers.

Le citoyen André-Gély annonce aux délégués que, le soir, un vin d'honneur leur sera offert à la salle Wagram.

Le citoyen Fulgueroso, délégué espagnol, signale la grève des ouvrières en étoffes de Barcelone et invite les ouvrières de France à ne pas aller faire concurrence à leurs camarades d'Espagne.

Le citoyen Croce, délégué italien, dit que le Parti ouvrier de son pays a voulu être représenté au Congrès. Il espère qu'à ce Congrès feront suite de véritables Congrès d'action des travailleurs unis. Il raconte les efforts accomplis par les paysans italiens pour le triomphe du socialisme. Il montre les ouvriers venant se joindre à ce mouvement et il termine en exprimant le vœu que ce Congrès soit le dernier où l'on parle sans agir.

Le citoyen de Campos, délégué portugais, exprime le désir que l'on reconstitue au plus tôt l'Internationale des travailleurs.

Le citoyen Nears, délégué anglais de la fédération des clubs radicaux, exprime les sentiments amicaux de ses camarades pour notre Congrès.

Le citoyen Jensen, président des chambres syndicales danoises, parle d'une grève des menuisiers en bâtiment de Copenhague qui a laissé 3,000 ouvriers sans travail. Il montre les patrons s'efforçant de tromper ces travailleurs pour leur faire subir leurs prétentions. Ils sollicitent l'aide de tous les ouvriers, leurs frères.

Le citoyen Dobosy, délégué des socialistes austro-hon-



grois, apporte le salut fraternel des socialistes de Vienne et de Buda-Pesth. Il vient de recevoir un télégramme en ce sens, de la fédération des chambres syndicales de cette dernière ville.

Le citoyen Herbert Burrows, délégué d'une branche de la « Social democratic federation », et de la Société des femmes qui fabriquent les cigares et les cigarettes, propose qu'on procède à la vérification des mandats. Il demande, en outre, à toute la délégation étrangère de se joindre à la délégation anglaise pour approuver tout ce que le Parti ouvrier français a fait pour l'organisation du Congrès et pour l'action socialiste révolutionnaire. Il déclare que la conquête des pouvoirs publics prépare la Révolution sociale.

Le citoyen Joffrin, président, invite l'assemblée à constituer sa Commission d'administration.

Le citoyen Costa propose que le Comité national remplisse cette fonction.

Le citoyen Lavy explique quel sera le rôle de ce Comité : recevoir les vœux, les examiner, les coordonner, les publier, procéder à toutes les organisations matérielles du Congrès ; enfin, régler les questions de finances. Il insiste pour qu'un délégué de chaque nationalité soit adjoint au Comité national pour cette besogne. Il ne veut exposer ce Comité à aucune suspicion, même injustifiée.

Le citoyen Gelez demande la vérification préalable des mandats.

Le citoyen Burns propose, lui aussi, que la vérification des mandats ait lieu tout d'abord, puis que chaque nationalité désigne un délégué pour le Comité d'administration.

Le citoyen Lavy montre que l'examen des mandats français sera très long. Il propose que la séance soit levée et que les diverses délégations se réunissent immédiatement pour vérifier les mandats.

Cette proposition est adoptée et la séance est levée à cinq heures et demie.

RÉCEPTION AMICALE  
DES  
DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS  
PAR LES  
**Ouvriers Parisiens**

---

Le même soir, les groupes ouvriers parisiens organisateurs du Congrès international offraient une réception amicale aux délégués de province et de l'étranger.

On avait choisi pour cet objet la salle Wagram.

Dès huit heures la foule arrive et bientôt sept ou huit cents délégués au Congrès et représentants des corporations parisiennes prennent place autour des tables de l'immense salle de l'Etoile.

Le bureau est ainsi composé : président, Hyndman, délégué d'Angleterre ; assesseurs, Andrea Costa, député italien ; et la citoyenne Avez, déléguée de Paris ; secrétaire, Maupas, délégué de province.

Le citoyen André-Gély, au nom de la Bourse du Travail, souhaite la bienvenue aux délégués et remercie le Conseil municipal de sa libéralité qui permet aux ouvriers parisiens de recevoir dignement les travailleurs du monde entier. Il recommande aux délégués de province de chasser les frelons qui écrèment la ruche sociale et de conserver la République ; aux délégués étrangers, d'opposer à la coalition des rois la coalition des peuples pour réaliser l'émancipation des travailleurs dans la République universelle. (Longs applaudissements.)

Son discours est immédiatement traduit en anglais par le citoyen A. S. Headingley.

Puis, le citoyen Joffrin se lève. Au nom du Conseil muni-

cipal — il peut presque dire au nom de la majorité de ce Conseil — il souhaite la bienvenue à ces rudes travailleurs venus de toutes parts, et qui remporteront plus vivaces encore les idées d'émancipation et de République dans leur pays ou dans leurs provinces.

Les princes boudent l'Exposition ; en revanche voici les peuples réunis à Paris, Paris les préfère ; qu'ils viennent dans ses murs se solidariser et se tendre la main.

Ils diront que la France ne veut que la paix, une paix honorable à l'extérieur, et la République à l'intérieur, car le lion populaire, un moment affaissé, saura broyer sous sa puissante mâchoire cette ridicule boulangerie qui met, au plus offrant, nos libertés à l'encan. Mais nous établirons la République universelle par le travail.

Le discours du citoyen Joffrin est littéralement haché d'applaudissements, et il se termine au milieu de l'enthousiasme de tous, étrangers et nationaux criant : *Vive la Sociale ! A bas Boulanger !*

Les citoyens Bowen, délégué des *Knights of Labor* (chevaliers du Travail), puis Andrea Costa et Croce, délégués italiens, prononcent à leur tour des allocutions vivement applaudies.

Le choral de la Chambre syndicale de la sculpture relevait l'éclat de cette fête toute intime, largement arrosée de bons vins et égayée par la plus parfaite harmonie, la plus large cordialité.

## II<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 16 juillet. — Le matin*

Les citoyens Defnet, délégué belge, et J.-B. Clément, délégué des Ardennes, sont élus présidents. Assesseurs : les citoyens Fulgueroso, délégué espagnol, et Limousin, délégué de Châtelleraut. Secrétaire, Lavy.

Il est décidé que le bureau ne sera élu que pour une séance.

Les citoyens Defnet et J.-B Clément remercient le Congrès de l'honneur qui leur est fait ; puis on procède à la validation des pouvoirs de chacun des délégués, pouvoirs qui ont été déjà examinés par les Commissions spéciales nommées la veille.

Chaque nationalité ayant procédé à cette validation, voici les noms des groupes et des délégués admis :

### Iles Britanniques

#### SOCIÉTÉS DIVERSES

- I. — Club socialiste de Dublin : A. Coulon.
- II. — Société des Fabiens : Williams Clarke.
- III. — Fédération radicale de la métropole de Londres : J.-D. Nicass, M<sup>me</sup> Besant, déléguée suppléante.
- IV. — Labor Union, Hoxton division : A. K. Donald.
- V. — Knights of Labor (chevaliers du Travail) : Chafman.

#### SOCIAL DEMOCRATIC FEDERATION

- I. — Conseil général de la Fédération sociale démocratique de Londres : H. M. Hyndman.
- II. — Branch de Southwark et Lambeth : J. Hunter Watts.
- III. — Branch de Kissington : George-Henry Young.
- IV. — St-Pancras Branch : Thomas Walker.
- V. — Battersea Branch : Harry Banyon Rogers.
- VI. — Somers Town Branch : Sébastien Kuypers.
- VII. — Tottenham Branch and Wood Green : Williams Snow.
- VIII. — Clerkenarth Branch : Herbert Burrows.
- IX. — Glasgow Branch : John Warrilord.
- X. — Edimbourg Branch : J. Darma Christie.
- XI. — Blackburn Branch : Williams West.
- XII. — Birmingham Branch : P. Tanner.
- XIII. — Bermondsey Branch : Samuel Oliver.
- XIV. — Chelsea Branch : Walter Geard.
- XV. — Ichnington Branch : H.-W. Hobort.

#### TRADES UNIONS

- I. — Conseil général de la Société des mécaniciens : Thomas, Henry Eveleigh.
- II. — Mécaniciens de Birmingham : John Burns, Louis Willncor.
- III. — Fédération des corps de métiers des provinces centrales (Birmingham) : B. Juggins.
- IV. — Société internationale des verreries en bouteilles (Branch central) : Robert Hunter.
- V. — Société des typographes de Londres : A.-G. Cook et J.-H. Flanedy.
- VI. — Union des femmes fabricantes d'allumettes chimiques : M<sup>me</sup> Annie Besant.
- VII. — Fédération des métiers de Carlisle : T. Noul.
- VIII. — Société des verriers en bouteilles d'Islande : J. Ogornan.
- IX. — Ligue pour la création de Chambres syndicales de femmes ouvrières : A. S. Headingley.
- X. — Fédération des Chambres syndicales des femmes ouvrières de Londres : miss Edith Simcox.
- XI. — Fédération des Chambres syndicales de Londres : W. Parnell, B. Cooper.
- XII. — Trades-Unions des mineurs de Northumberland : Burt, Esq. M. P., Fenwick, Esq. M. P.
- XIII. — Leicester Trades Council : James Holmes.
- XIV. — Alliance des ébénistes : H. Han.
- XV. — Charpentiers et menuisiers de Londres : Georges Deav.

#### Hongrie

Travailleurs de Transylvanie, Cercle social démocratique de Hermanstadt, de Khausembourg, Fermorac, Geyerla, Békés, Fédération de Budapesth, Cercles d'études sociales et Fédération de Croatie, Slavonie, Dalmatie-Ville, de Trieste et Fiume, Porcelainiers de Városlod, Union des travailleurs de Zala, Somogy et Tass-Comitat, Groupe socialiste démocratique électoral de Fapzolaza, Sumegy, Vesz preim Papsa et Stuthsemburg : 7 délégués dont les noms ne sont pas publiés pour leur éviter toute poursuite de la part du gouvernement de leur pays.

#### Autriche

Union des boulangers de Vienne.  
Fédération de la Haute-Autriche et Salzbourg.  
Fédération des travailleurs de Bohême, Moravie et Silésie.

### **Belgique**

I. — Parti ouvrier belge, conseil général : Gustave Defnet.

II. — Fédération des travailleurs socialistes liégeois, verviétois; Meuneries et boulangeries mécaniques; Syndicat des mineurs de Saint-Gilles; Association des mécaniciens de Liège; Conseil fédéral de la Vallée de la Vesdre : Théophile Blancvalet.

III. — Syndicat des mineurs; Fosse Abel La Hestre : Edouard Meunier.

IV. — Fédération bruxelloise (Parti ouvrier) : Laurent Werryken.

V. — Ligue ouvrière d'Ixelles : Emile Vandevelde.

VI. — Cercle de propagande socialiste de Bruxelles : Louis Walnier.

VII. — Les Prolétaires anversois : Auguste Wortelmann; Constant Goetschalk.

### **Danemark**

Chambre syndicale des mouleurs en fer de Copenhague : Charles Schauby.

Conseil des Chambres syndicales corporatives de Copenhague : J. Jensen.

### **Russie**

Groupe des réfugiés socialistes révolutionnaires : Marino Polonski.

### **Espagne**

I. — Société des ouvriers mécaniciens de Barcelone et ses environs : Antonio Fernandez Fulgueroso.

II. — Société des ouvriers apprêteurs, fileurs et tisseurs, dite des trois classes de vapeur : Eudoaldo Xuriguera.

III. — Société des coiffeurs perruquiers de Barcelone : José Camps.

IV. — Société des ébénistes de Barcelone; Société des cylindreurs apprêteurs; Société des teinturiers apprêteurs : Baldomero Oller, A. F. Fulgueroso.

### **Etats-Unis d'Amérique**

I. — Knights of Labor, Chevaliers du travail; district de Colombie et Union internationale des typographes : Will. S. Waudby.

II. — Fédération des Chevaliers du travail : Paul J. Bowen.

III. — Deutschen Arbeiters Verein Washington : M. Max Georgei; Union internationale des typographes : P.-F. Crowley.

#### Hollande

Parti ouvrier socialiste de la Hollande : W. H. Wliegen, J. A. Fortuijn.

#### Italie

I. — Comité central du Parti ouvrier italien : Croce Guiseppe.

II. — Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Romagne : Alessandro Balducci, Germanio Piselli, Ferdinando Talducci.

III. — Cercle socialiste Emancipation et travail de Livourne : Cini Francesco, Eziv Joraboschi.

IV. — Parti socialiste révolutionnaire et Parti ouvrier de Romagne : Costa Andrea, député au Parlement italien.

V. — Ligue socialiste de Milan, consulat ouvrier de Ravenne : Costa Andrea.

VI. — Le journal le *Soleil de l'Avenir* de Ravenne, groupe socialiste révolutionnaire de Rome, parti ouvrier : Costa Andrea.

VII. — Reggio (Emilie), association Pensée ouvrière et action de Naples, association démocratique Pensée et action, Città di Castello : Costa Andrea.

VIII. — Parti socialiste révolutionnaire, Parti ouvrier de Romagne, Association internationale, Fédération de Ravenne, Vétérans et groupes socialistes de Mirandola, Cercle féminin Louise Michel de Ravenne, Comité anarchiste de Paterno, Fédération des associations populaires de Parme et province, Fédération universelle (section latine), Cercle international d'Alfonsino, Cercle anarchiste de Rimini et San Maximo, Cercle socialiste révolutionnaire des Enfants du Travail de Rimini : Amilcare Cipriani.

#### Pologne.

I. — Comité central de la « Mina », organisation des socialistes nationalistes polonais : Boleslas Limanowski.

II. — Rédaction de la *Pobudka* (la *Diane*) : Boleslas Limanowski.

### Portugal.

- I. — Société des ouvriers chapeliers en soie de Porto : Francisco Vitrevo de Campos.
- II. — Association des ouvriers métallurgistes de Porto : F.-V. de Campos.
- III. — Association coopérative des ouvriers de production de Porto (Tisseurs) : F.-V. de Campos.
- IV. — Association des travailleurs de Porto : F.-V. de Campos.
- V. — Parti ouvrier socialiste, Fédération du Sud : Manuel Luiz de Figueredo.
- VI. — Association des ouvriers tisseurs, société de consommation (de Porto) : F.-V. de Campos.
- VII. — Association des quatre classes de construction de Porto : F.-V. de Campos.
- VIII. — Association des ouvriers des deux sexes en cigares de Porto : F.-V. de Campos.
- IX. — Association des ouvriers en tabacs de Porto : F. V. de Campos.
- X. — Association des classes de tisseurs et sociétés de résistance : F.-V. de Campos.
- XI. — Parti ouvrier socialiste, conseil du Nord, Porto : F.-V. de Campos.
- XII. — Société des chapeliers apprêteurs fumeurs, Porto : F.-V. de Campos.
- XIII. — Association des ouvriers sabotiers de Porto : F.-V. de Campos.
- XIV. — Association des ouvriers ébénistes de Porto : F.-V. de Campos.
- XV. — Le journal et le groupe la « Voix de l'ouvrier » : André-Gély.
- XVI. — Association du Parti ouvrier portugais : Manuel Luiz de Figueiredo.

### Suisse.

- I. — Société de l'Union des métiers de Carrouge : S. Paulard.
- II. — Rédaction du « Précurseur » de Carrouge : S. Paulard.
- III. — Association italienne l'Emancipation de Zurich : Molinari, Bertongi.



## FRANCE

### Départements.

#### CHAMBRES SYNDICALES

- I. — Union fédérative de Poitiers : E. Oury.
- II. — Chambre syndicale du Livre : E. Oury.
- III. — Syndicat industriel des cotons de Rouen : Bertin.
- IV. — Fédération métallurgiste de Saint-Étienne : Bertin.
- V. — Chambre syndicale des ouvriers lithographes ; papiers régleurs et parties similaires (Alger) : Machiéraldo.
- VI. — Chambre syndicale des tailleurs de pierre (Mustapha) : Bourdet Pierre.
- VII. — Chambre syndicale des plâtriers (Alger) : Maupas Joseph.
- VIII. — Chambre syndicale des cochers receveurs (Alger) : Dalle François.
- IX. — Chambre syndicale des ouvriers tisserands de Cholet : J.-B. Dumay.
- X. — Chambre syndicale des ouvriers en moquette de Tourcoing : Mouzillard.
- XI. — Fédération des Chambres syndicales de Constantine : Monthieu et Perret.
- XII. — Fédération des cuisiniers d'Alger : Sigé et Souley.
- XIII. — Chambre syndicale des ouvriers sur métaux d'Alger : Frich et Louis Blanc.
- XIV. — Chambre syndicale des ouvriers diamantaires de Saint-Claude.
- XV. — Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de Lyon (Officieux).
- XVI. — Syndicat des ouvriers brodeurs de St-Quentin : Avez, Poutrat, Mineu.
- XVII. — Syndicat des ouvriers mineurs de Bessèges : Pierre Brunet.
- XVIII. — Chambre syndicale de l'ameublement de Rennes : Thomas.
- XIX. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs d'Orléans : Ménager.
- XX. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments de Clermont-Ferrand : Chassagne.
- XXI. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs en fonte de Dijon : Josserand.

- XXII. — Chambre syndicale des ouvriers cordonniers d'Alger : Brocard, Tiercin.
- XXIII. — Fédération algérienne des syndicats ouvriers, Gabriel Rogier.
- XXIV. — Chambre syndicale Alliance générale des ouvriers tullistes et similaires de Calais : Ernest Legrand, Edouard Grisel.
- XXV. — Chambre syndicale des maçons, plâtriers et cimenteurs (Constantine) : Saupique.
- XXVI. — Chambre syndicale des ouvriers maçons (Alger-Mustapha) : Pierre Clément.
- XXVII. — Chambre syndicale des tailleurs d'habits (Dijon) : Félix Beck.
- XXVIII. — Syndicat des sabotiers, Angoulême (consultatif) : Pierre Chardon.
- XXIX. — Chambre syndicale des corporations réunies (Saint-Nazaire) : François Jacobert.
- XXX. — Chambre syndicale des ardoisiers de Fumay (Ardennes) : J.-B. Clément.
- XXXI. — Chambre syndicale des diverses corporations (Cholet) : Louis Barteau.
- XXXII. — Chambre syndicale des tisseurs et parties similaires de Grandris (Rhône) : Anthelme Simon.
- XXXIII. — Chambre syndicale des ouvriers bonnetiers (St-Maixent) : Dufour Louis.
- XXXIV. — Syndicat des tisseurs et parties similaires Lyon) : A. Simond.
- XXXV. — Bourse du Travail de Nîmes : Victorien Brugnier.
- XXXVI. — Fédération des Chambres syndicales ouvrières de Nîmes.
- XXXVII. — Chambre syndicale des tisseurs de St-Waast : Prévost Millet.
- XXXVIII. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs de Carmeaux : J. B., Calvig.
- XXXIX. — Chambre syndicale métallurgique de Nîmes : Pons-Guiraudin.
- XL. — Chambre syndicale des tailleurs d'habits de Nîmes : Coulomb Martin.
- XLI. — Chambre syndicale des ouvriers tonneliers de Nîmes : Julian Joseph.
- XLII. — Chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Nîmes : Denis Pierre.

XLIII. — Chambre syndicale des ouvriers ébénistes de Nîmes : Gilbert, E. Lafont, Etienne.

XLIV. — Chambre syndicale des travailleurs de la vallée d'Avres : Klein.

XLV. — Chambre syndicale des ouvriers armuriers de Saint-Etienne : Simonnet.

XLVI. — Chambre syndicale de la broserie de Charleville : J.-B. Clément.

XLVII. — Chambre syndicale de la Fédération typographique de Limoges : Moreau.

XLVIII. — Chambre syndicale de l'union des tisseurs et similaires de Lyon : A. Simond.

## Paris

### CHAMBRES SYNDICALES

I. — Chambre syndicale des ouvriers lapidaires diamantaires : Dadier, Viochet, Curt.

II. — Chambre syndicale des ouvriers égoutiers : Ch. Lelerc, Philippe, Boschard.

III. — Chambre syndicale des billardiers : Laurent, Blot, Mottifat.

IV. — Société des ouvriers chapeliers : Laveyssière, Favreau.

V. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs en fonte : Heldevert, Ledru, Cotteret.

VI. — Union des ouvriers mécaniciens : J.-B. Dumay, conseiller municipal de Paris ; J. Joffrin, vice-président du conseil municipal de Paris.

VII. — Chambre syndicale des boucheurs à l'émeri : A. Chomaz.

VIII. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers : Lencir, Leynaud, Boulanger.

IX. — Chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiments : Finance, Gérard, Wernet.

X. — Fédération lithographique française : Melotte, Muzillard, Guyon.

XI. — Fédération française des travailleurs du Livre : Decroix, Flogny.

XII. Chambre syndicale des papetiers-régleurs : Brenon, Emmélé, Perriod.

XIII. — Chambre syndicale des ouvriers galochiers : Picardet, Michelat, Roret.

XIV. — Chambre syndicale des ouvriers charrons : Corneloup, Paris, Blondeau.

XV. — Chambre syndicale des ouvriers treillageurs-rustiqueurs : Ch. Bourgeois, Cocqueray, Tourelle.

XVI. — Société d'appui mutuel de la sculpture : Baune, Delorme.

XVII. — Chambre syndicale des ouvriers facteurs de pianos et orgues : E. Picau, Bessonard, Berthaut.

XVIII. — Groupe corporatif de la fonderie de cuivre : Devlaamick, Gallas, Robillard.

XIX. — Société de solidarité des relieurs doreurs : Delacour, Gontier, Regnier.

XX. — Solidarité, groupe fraternel des ouvriers coiffeurs : Ad. Lenormand.

XXI. — Union syndicale des ouvriers menuisiers : F. Brunet, Levasseur, Mercier.

XXII. — Chambre syndicale des ouvriers tourneurs en optique : Blard, Durand, Renaud.

XXIII. — Chambre syndicale des ouvriers tourneurs-repousseurs : Marlier, Zell, Piens.

XXIV. — Chambre syndicale des ouvriers brossiers : Bourel, Lagouelte, Letort.

XXV. — Syndicat des ouvriers souffleurs de verres au chalumeau : A. Grisel, A. Schmidt.

XXVI. — Chambre syndicale des ouvriers blanchisseurs : Chaffaud, Marais, Ch. Colomb.

XXVII. — Chambre syndicale des ouvriers-layetiers-emballeurs ; Blachard, M. Mame, Duponchelle.

XXVIII. — Syndicat des ouvriers cordonniers en talons Louis XV : Boutaire, Daubanay, Fernantes.

XXIX. — Chambre syndicale des ouvriers parqueteurs : Barnier, E. Molas, Priou.

XXX. — Chambre syndicale des ouvriers selliers, articles de chasse : F. Nanquette, Hanel, Bérenger.

XXXI. — Chambre syndicale des ouvriers en voitures : Dubois, Bérenger, Ollat.

XXXII. — Chambre syndicale des ouvriers dessinateurs-chrômistes : Charlot, Grandjean, Patte.

XXXIII. — Fédération sociale des ouvriers charpentiers : Audejean, Lafarge, Lefort.

XXXIV. — Chambre syndicale des ouvriers dessinateurs : Herbinet, Berchy, Asanas.

XXXV. — Chambre syndicale des ouvriers corroyeurs : Lucas, Mary, E. Baron.

- XXXVI. — Chambre syndicale des ouvriers balayeurs-balayeuses : Avard, Moine, Gauthier.
- XXXVII. — Chambre syndicale des coupeurs-chemisiers, faux-cols, lingerie et parties similaires : Meleng, Pezron, Farcey.
- XXXVIII. — Chambre syndicale des scieurs-découpeurs et mouluriers : Khaiser, Quarantelivres.
- XXXIX. — Syndicat de la Fédération française des voyageurs de commerce : P. Pain, E. Lange, B. Lefèvre.
- XL. — Chambre syndicale des ouvriers du Bronze : P. Loyer, L. Negro, L. Tabert.
- XLI. — Chambre syndicale des ouvriers fondeurs en cuivre : Velter, Pradal, Harlay.
- XLII. — Chambre syndicale des jardiniers : P. Bertrand, E. Archenault, H. Guérin.
- XLIII. — Chambre syndicale des ouvriers fondeurs en cuivre : Bardin, Constantin, Lalo.
- XLIV. — Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens, outils à découper : Perrin, Fayard, Bertheau.
- XLV. — Chambre syndicale des cochers (Seine) : Dulucq, Carrel, Calmels.
- XLVI. — Chambre syndicale des tourneurs-robinetiers : E. Balliet, Lemaire, Catherine.
- XLVII. — Syndicat des ouvriers en instruments de musique, cuivres et bois : Rombrot, Monseu, Boucher.
- XLVIII. — Chambre syndicale de l'Ebénisterie et du meuble sculpté : Suzan, Flamant.
- XLIX. — Union syndicale corporative des mouluriers en plâtre français : Lapirot, Dumax, Carlier.
- L. — Chambre syndicale des porteurs aux Halles et Marchés : Eug. Adam, J. Jouannaux, E. Lindor.
- LI. — Chambre syndicale des passementiers à la main : Chambarasky, Hochard, M. Ruh.
- LII. — Fédération ouvrière de la gravure : Chardeaux, Bert, Didelot.
- LIII. — Chambre syndicale des coupeurs-brocheurs en chaussures : Mantenon, Ch. Patry, Henry Guilloux.
- LIV. — Chambre syndicale des comptables : Bonhomme, Doré, Villa.
- LV. — Chambre syndicale des ouvriers en voitures : Michel, Gorin, Mousques.
- LVI. — Chambre syndicale ouvrière, bijouterie, imitation, pour deuil, acier et petit bronze : Devuassous, Delille, Gailard.

- LVII. — Chambre syndicale des numéroteurs et folioyeurs : Ailliaud, E. Gilliard, J. Convert.
- LVIII. — Syndicat des ouvriers socialistes tailleurs, scieurs de pierre et maçons : V. Renou, Carmignac, Soyer.
- LIX. — Chambre syndicale professionnelle des fondeurs typographes : F. Bouché, L. Thuilot, E. Loret.
- LX. — Union des peintres en bâtiments : Balin, Dugué, Blanquet.
- LXI. — Union fédérale des ouvriers tonneliers : Bourderon, L. Graillat, Bonnerue.
- LXII. — Chambre syndicale des malletiers : Archer, E. Frey, Klinclauss.
- LXIII. — Chambre syndicale des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs : Leblanc, Rosé, Nicolas.
- LXIV. — Chambre syndicale professionnelle des ouvriers passementiers à la barre : Foyard.
- LXV. — Chambre syndicale des ouvriers forgerons-mécaniciens frappeurs : Dougnaux, Dupart, Fyot.
- LXVI. — Fédération ouvrière de la cordonnerie de la Seine : Laboumet, Dubosc, Caticpolt.
- LXVII. — Chambre syndicale des ouvriers serruriers en bâtiment : Larcher, Pelluet.
- LXVIII. — Chambre syndicale de la bijouterie, or et joaillerie : Candelier, Barbar, Ballat.
- LXIX. — Chambre syndicale des portefeuillistes-marquiniers : Gilles, Degoulet.
- LXX. — Chambre syndicale des ouvriers chaudronniers en fer : André Dubois, Charpentier, Billaud.
- LXXI. — Chambre syndicale des employés : Haupais, Courtoux, Borsary.
- LXXII. — Chambre syndicale des mouleurs en plâtre, statuaires, ornemanistes : V. Dufailly.
- LXXIII. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers : Levrier, Domenghetti, Gattilher.
- LXXIV. — Société corporative des ouvriers puisatiers-mineurs : Fouet père, Flavien Roblet, J. Martelet.
- LXXV. — Groupe corporatif des peintres en bâtiment, « la Soupe aux Choux » : Gallet, Gobé, Franck.
- LXXVI. — Chambre syndicale ouvrière des cuisiniers de Paris : J. Barafort, F. Chopin, Bienfait.
- LXXVII. — Chambre syndicale ouvrière de l'Industrie florale : Abriol, Bourdet, Carré.
- LXXVIII. — Chambre syndicale des teinturiers-dégraisseurs : Ribaut, Fallier, Verdelet.

LXXIX. — Syndicat des membres de l'enseignement : citoyenne Avez.

LXXX. — Chambre syndicale de la vannerie : Alebert, Graux.

LXXXI. — Chambre syndicale typographique parisienne : Hamelin, Morin.

LXXXII. — Chambre syndicale de la gravure : St-Brice fils, P. Leblanc, Gustave Boussenot.

LXXXIII. — Chambre syndicale des forgerons-serruriers : Hardouin-Fillol, Mousquier.

LXXXIV. — Chambre syndicale des ouvriers maréchaux : Legardeur.

LXXXV. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments : Tortelier, Montant.

LXXXVI. — Chambre syndicale des menuisiers en voitures : Durand Martin, Spiedt.

LXXXVII. — Chambre syndicale des conducteurs mécaniciens : Touthfer, Duboncourt, Peckstadt.

LXXXVIII. — Chambre syndicale des ouvriers en voiture : Trémolet, Bervic, Lizé.

LXXXIX. — Chambre syndicale des ouvriers terrassiers : Velletaro, Besquent, Jougi.

XC. — Groupe corporatif des ouvriers tonneliers : Renier, Delattre, Petit-Bon.

XCI. — Chambre syndicale des stéréotypeurs galvanoplastes : A. Betou, A. Babillon, E. Darty.

### **Banlieue et Départements**

#### **CERCLES D'ÉTUDES POLITIQUES, SOCIALES ET PROFESSIONNELLES**

I. — Groupe d'études Saint-Maur-les-Fossés : Dambert, Leroux, Varenne.

II. — Groupe d'études de Levallois-Perret : Pacotte, Meunier, Tolard.

III. — Cercle d'études de Montreuil-Vincennes : Fichter, Malandain, Bovay.

IV. — Groupe d'études de Charenton-Saint-Maurice : Remy, Despardin, Bauer.

V. — Groupe d'études de Courbevoie : Auguin, Deschamps, Denain.

VI. — Groupe de Versailles : G. Lucas, Hébert, M. Lucas.

VII. — Groupe d'études de Boulogne-sur-Seine.

- VIII. — Groupe d'études de Saint-Ouen : Philippe, Lefebvre, Veckringer.  
IX. — Libre-Pensée de Montreuil-sous-Bois : Opins, Carpentier.  
X. — Cercle d'études de Rennes.  
XI. — Groupe ouvrier de Saint-Quentin : D'Herbecourt, conseiller prud'homme.  
XII. — Groupe ouvrier orléanais : G. Fournier, Roland.  
XIII. — Groupe ouvrier dijonnais : J. Maujonnet, A. Joserand.  
XIV. — Equitables franco-algériens : Mogenier.  
XV. — Solidarité de Châtelleraut : Guillemot, E. Limousin, Krebs.  
XVI. — Groupe d'études, les Egaux, Angoulême : Aupe-  
tit, Navarre, Authier.  
XVII. — Comité fédéral d'Alger : Léon Saupique.  
XVIII. — Cercle de Puteaux : Navarre, Poulain, Matocq.  
XIX. — Cercle d'études de Cholet : Louis Barreau.  
XX. — Comité de Saint-Denis : Touroude, Pontoise.  
XXI. — Groupe d'études de Nevers : A. Lavy.  
XXII. — Groupe d'Alfortville : Fort (Philippe), Aubry,  
Muller.  
XXIII. — Le Travail de Poitiers : Limousin (Georges).  
XXIV. — « La Sentinelle de Tours » : Levrel, Rétif.  
XXV. — Conseil général des Intérêts de Tours : Dufour,  
Fautras.  
XXVI. — Union des travailleurs de Constantine : Mon-  
thieu.  
XXVII. — Cercle des travailleurs de Constantine : Perret  
(Henry).  
XXVIII. — Cercle l'Étincelle de Charleville : J.-B. Clé-  
ment.  
XXIX. — Fédération des Ardennes : J.-B. Clément.  
XXX. — Groupe de Nîmes : André-Gély.

### Paris

#### CERCLES D'ÉTUDES POLITIQUES, SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

- I. — Cercle du 1<sup>er</sup> arrondissement : Petit (Louis).  
II. — Cercle du 2<sup>e</sup> arrondissement : Douillé, Andric, Goul-  
lardon.



- III. — Cercle du 3<sup>e</sup> arrondissement : Müller, Renaud, Canivet.
- IV. — Cercle du 4<sup>e</sup> arrondissement : Lalaud, Muhaut, Coudray.
- V. — Cercle du 5<sup>e</sup> arrondissement : Martinet, Triollet, Gente.
- VI. — Cercle du 6<sup>e</sup> arrondissement : Aveline, Galiment, Toussaint.
- VII. — Cercle du 7<sup>e</sup> arrondissement : Lebas, Deniselle, Lelorrain.
- VIII. — Cercle du 9<sup>e</sup> arrondissement : Bourgoin, Stassart, Dandreux.
- IX. — Cercle du 10<sup>e</sup> arrondissement (1<sup>re</sup> section) : Legrand, Lavaud, Brichard.
- X. — Cercle du 10<sup>e</sup> arrondissement (2<sup>e</sup> section) : Schmitt, Boisdin, Coin.
- XI. — Cercle du 11<sup>e</sup> arrondissement (1<sup>re</sup> section) : Vincent, Gelez, J. Weber.
- XII. — Cercle du 11<sup>e</sup> arrondissement (2<sup>e</sup> section) : Lamothe, Chausse, Pot-de-Fer.
- XIII. — Cercle du 12<sup>e</sup> arrondissement : Léon Mark, Cau-  
meau, Boudot.
- XIV. — Cercle du 13<sup>e</sup> arrondissement : Adam, Richard, Ochart.
- XV. — Cercle de Plaisance : Labour, Gorondon, Périn père.
- XVI. — Fédération des travailleurs socialistes du 15<sup>e</sup> arrondissement : Chancelet, Mascaux, Thomas.
- XVII. — Groupe Kléber, 16<sup>e</sup> arrondissement : Dramour, Peronnet, Fieyre.
- XVIII. — Cercle des Epinettes, 17<sup>e</sup> arrondissement : Ch. André, Brunet, P. Brousse, conseiller municipal.
- XIX. — Cercle des Ternes, 17<sup>e</sup> arrondissement : Chanon, Tripier, Gris.
- XX. — Cercle des Batignolles, 17<sup>e</sup> arrondissement : Lan-  
necruse, Meugin, Marot.
- XXI. — Cercle de La Chapelle, 18<sup>e</sup> arrondissement : Ragot, Gardé, Blondeau.
- XXII. — Cercle des Grandes-Carrières, 18<sup>e</sup> arrondissement : Robert, Gervois, Brennier.
- XXIII. — Groupe du Nord, 18<sup>e</sup> arrondissement : Dou-  
meng, Pontoise, Bonnet.
- XXIV. — Cercle de Clignancourt, 18<sup>e</sup> arrondissement : Dubois, Perrin, Hirtz.

XXV. — Cercle de la Butte-Montmartre, 18<sup>e</sup> arrondissement : J.-B. Nic, Auffret, Thorin.

XXVI. — Cercle du Combat, 19<sup>e</sup> arrondissement : Lebigre, Denéchaud, Prudent-Dervillers.

XXVII. — Cercle du Pont-de-Flandre et Vilette : Mauray, Dechaume, Perrin.

XXVIII. — Groupe de la sellerie militaire : Simon, Chaillet, Mathieu.

XXIX. — Cercle du 20<sup>e</sup> arrondissement : Vauthier, Jacob, Poulain.

XXX. — Comité du sou de la candidature du 20<sup>e</sup> arrondissement : Oury, Huprel, Riquier.

XXXI. — Cercle de Saint-Fargeau : Juliot, Réties, conseiller municipal, Michaux fils.

XXXII. — Cercle de Belleville : Pauthier, Jacob, Poulain.

XXXIII. — Cercle du Père-Lachaise, 20<sup>e</sup> arrondissement : Ballet.

XXXIV. — Cercle des ouvriers mécaniciens du 18<sup>e</sup> arrondissement : Kirche, Simon, A. Fontaine.

XXXV. — Libre-pensée du 18<sup>e</sup> arrondissement : Dutertre, Girodier, Jardin.

XXXVI. — Cercle des employés : Augé, Dalle, André-Gély.

XXXVII. — Cercle des socialistes ardennais : Jeunhomme, Grégoire, Landoy.

XXXVIII. — Le « Suffrage des femmes » : citoyenne Astié de Valsayre.

XXXIX. — Cercle des prolétaires positivistes : A. Keufer, S. Domingue, E. Bodin.

XL. — Originaires de Saône-et-Loire : Chartron, Dubois, Portrat.

XLI. — Cercle typographique : J. Allemane, P. Sautner.

XLII. — Société de résistance des lithographes : Taquette, Draveny, Barez.

XLIII. — Comité de vigilance des conseillers ouvriers prud'hommes : Champy, A. Philippe.

XLIV. — Groupe le « Droit des femmes » : citoyenne A. Vincent.

XLV. — Cercle de la Goutte-d'Or : P. Raulin, Mercier, Vergnaud.

XLVI. — Le *Réveil*, des Lilas : Kugler.

XLVII. — Cercle de Charonne : Crepet, Coupard, Saude-  
mont.

XLVIII. — Cercle du Point-du-Jour-Auteuil : Tournier, Flachon.

La liste des délégués et groupes ci-dessus peut ainsi se résumer :

**Belgique** — 8 délégués représentant 13 chambres syndicales, plus 50 ligues et groupes, composés d'environ 204,000 membres.

**Espagne.** — 5 délégués représentant environ 25,000 membres.

**Portugal.** — 3 délégués pour 13 sociétés et 25,000 ouvriers.

**Danemark.** — 2 délégués, envoyés par 70 chambres syndicales et groupes divers, environ 20,000 membres.

**Pologne.** — 1 délégué pour plusieurs groupes d'ouvriers et d'étudiants.

**Italie.** — 12 délégués.

**Hollande.** — 45 groupes, sociétés diverses et 73 chambres syndicales ont délégué 2 membres représentant 5,000 ouvriers.

**Etats-Unis.** — 4 délégués pour 200,000 membres.

**Angleterre.** — 39 délégués représentant 214,643 membres.

**Autriche-Hongrie.** — 6 délégués représentant 89 sociétés et 35 villes.

Pour la France, le citoyen Lenormand présente le rapport de la commission de vérification.

Pour Paris et la Seine, 92 fédérations et Chambres syndicales ouvrières sont représentées par 252 délégués ; pour la province, 52 délégués ont été envoyés par 46 chambres syndicales et groupes divers.

Après une discussion sur quelques mandats contestés, l'ensemble est validé, à l'exception d'un groupe mixte de patrons et d'ouvriers.

Le citoyen J.-B. Clément, président, expose le développement du Parti ouvrier dans les Ardennes, dont la délégation

tion représente 10 chambres syndicales, 8 cercles d'études sociales et 9 à 10 mille membres.

Puis le citoyen Caumeau, rapporteur pour les mandats des Cercles d'études sociales, annonce que 74 groupes, dont 50 de Paris et 24 de province, sont représentés par 220 délégués. Tous ces mandats sont validés.

La validation des pouvoirs étant achevée, le citoyen Defnet, président belge, donne lecture, au nom du Parti ouvrier de Belgique, d'une lettre réclamant la réunion des deux Congrès internationaux qui se tiennent concurremment. Il propose, en outre, qu'un prochain Congrès socialiste international ait lieu en Belgique, pays neutre.

Après quelques observations approbatives, présentées par les délégués italiens et danois, la suite de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

Les délégués anglais manifestent le désir de porter des fleurs sur la tombe des héroïques martyrs de 1871, au mur des fédérés.

D'accord avec les délégués belges, il est décidé que cette manifestation aura lieu le jour même.

La séance est levée à midi et demi.

### III<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 16 Juillet. — Le soir.*

Sont nommés présidents : le citoyen Paulard, conseiller municipal de Paris, pour la France ; le citoyen Camps, délégué espagnol, pour l'étranger.

Les citoyens Jensen, délégué danois, et Champy sont choisis comme assesseurs, les citoyens Galiment et Bruguier en qualité de secrétaires.

Avant de donner lecture des précédents procès-verbaux,

le citoyen Lavy annonce qu'une fête sera donnée samedi prochain, à l'Hôtel-de-Ville, en l'honneur des deux Congrès.

De nouvelles adhésions très importantes parviennent au Congrès.

Le citoyen Nic regrette que le secrétaire n'ait pas inséré dans le procès-verbal le vœu déposé par le groupe de la Butte-Montmartre au sujet de l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Le citoyen Lavy répond qu'il n'est pas pratique d'insérer intégralement les vœux dans un procès-verbal. Il suffit d'en rappeler l'objet.

Au nom de la délégation anglaise, le citoyen John Burns propose l'adoption du procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

Le citoyen Lavy donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi matin.

Ce procès-verbal est adopté après une rectification du citoyen Lenormand, qui constate la présence au Congrès de 46 chambres syndicales de province, représentées par 52 délégués.

Le citoyen Lavy rappelle aux membres du Comité national que, faisant partie de la commission d'administration, ils ont le devoir d'assister, s'ils le peuvent, dans la journée aux séances de cette commission. Il demande aussi aux syndicats et aux groupes français de faire connaître le nombre de leurs membres.

Sur une motion du citoyen Blondeau, les citoyens Cau-meau et Lenormand, rapporteurs des deux commissions de vérification des pouvoirs, sont chargés de recevoir ces renseignements.

Le citoyen Costa traduit une lettre d'adhésion au Congrès des teinturiers de Barcelone.

Le citoyen John Burns propose que, pour éviter toute perte de temps, on se contente de donner connaissance des adhésions sans lire les lettres.

Le citoyen Lavy informe le Congrès que le mandat des délégués de l'Union des tisseurs de Lyon est arrivé.

Un délégué de l'American Federation of Labor lit une adresse de cette fédération.

Après une observation du citoyen Denéchaud qui fait observer que ce citoyen n'est pas délégué au Congrès, il quitte la tribune.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition du Parti ouvrier belge, relative à la fusion des deux Congrès.

Auparavant un délégué de l'Autriche-Hongrie dit que la vérification des pouvoirs pour sa nationalité est achevée. Un délégué s'est retiré. Un autre délégué, le citoyen Schaubert, de la Transylvanie, a été rappelé dans son pays par un deuil de famille. Il reste 6 délégués représentant 64 chambres syndicales, 25 groupes et 35 villes.

Le citoyen Paulard, au nom du Congrès, adresse au citoyen Schaubert, l'assurance de ses regrets pour le deuil qui l'afflige.

Le citoyen Lavy redonne connaissance de la proposition du Parti ouvrier belge sur la fusion des Congrès.

Le citoyen J.-B. Clément, au nom d'un certain nombre de délégués, dépose la proposition suivante :

« Considérant que l'union entre les socialistes révolutionnaires et que la fusion des deux Congrès internationaux ouvriers répondent aux sentiments des délégués français et étrangers réunis, rue de Lancry, au Congrès international organisé par la Fédération des travailleurs socialistes de France ;

« Considérant en outre que la commission d'organisation de ce Congrès a fait appel à tous les groupements ouvriers socialistes français et étrangers sans distinction d'école et qu'elle aurait été heureuse qu'on répondît à son appel ;

« Que les portes de ce Congrès ont été et sont ouvertes toutes grandes à toutes les bonnes volontés, à toutes les intelligences, à tous les dévouements ;

« Qu'en conséquence, il n'y a plus lieu de discuter sur la question de l'union ou de la fusion ;

« Nous demandons que la discussion ne repose que sur les bases à établir au point de vue de l'union et de la fusion des deux Congrès. »

Le citoyen Cipriani, au nom de l'Italie, demande l'union des socialistes pour lutter contre la bourgeoisie.

Une proposition de conciliation, déposée au Congrès marxiste, par le citoyen Domela Nieuwenhuis, délégué Hollandais, a été repoussée; une autre, du citoyen Liebknecht, délégué allemand, a été votée.

Voici ces deux propositions :

*Proposition Domela Nieuwenhuis* : « Le Congrès regrette que tous les efforts pour s'unir en un seul Congrès n'aient pas abouti.

« Considérant que l'ordre du jour des deux Congrès est presque le même;

« Considérant que l'union des travailleurs du monde est le devoir de tous :

« Déclare que le Congrès est prêt à une fusion avec l'autre et demande que les mandats des deux Congrès ne soient pas contestés par les uns ou par les autres; décide que cette résolution sera communiquée à l'autre Congrès et qu'aussitôt qu'il aura accepté une pareille résolution, ce Congrès-ci nommera une commission pour s'entendre avec la commission de l'autre Congrès. »

*Proposition Liebknecht* : « Le Congrès reconnaît que les membres de la conférence et du comité parisien de l'organisation ont fait preuve de leur désir sincère d'amener une entente de tous les partis socialistes et organisations ouvrières au sujet du Congrès international et regrette que les démarches faites pour l'entente et l'union n'aient pas abouti;

« Mais considérant que l'union des prolétaires est la condition indispensable de l'émancipation des prolétaires et qu'en conséquence il est du devoir de tout socialiste démocrate de ne négliger aucune tentative qui puisse aider à supprimer les discordes, le Congrès déclare qu'il est prêt encore à l'entente et à l'union pourvu que les groupes de l'autre Congrès acceptent une discussion dans ce sens et que tous les membres de ce Congrès puissent accepter. »

Les citoyens Blondeau, délégué des charrons, et Aveline, délégué de la Fédération du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, déposent la proposition suivante :

« Le Congrès accepte la fusion aux conditions suivantes :  
« 1<sup>o</sup> Vérification des mandats par une commission mixte des deux Congrès ;  
« 2<sup>o</sup> Aucune proposition en dehors des questions portées à l'ordre du jour des deux Congrès ne pourra être discutée. »

Le citoyen Gelez dépose également la proposition suivante :

« Vu les propositions d'union faites dans chacun des Congrès par les délégations étrangères ;

« Le Congrès

« Déclare qu'il est entièrement convaincu que le triomphe des principes d'égalité sociale exige impérieusement l'union internationale de toutes les forces ouvrières socialistes ;

« Mais, considérant que, de part et d'autre, on se trouve en présence de délégués ayant des mandats spéciaux auxquels ils doivent obéir ; et, considérant en outre les difficultés matérielles et les lenteurs qu'entraînerait la réunion immédiate des deux Congrès en un seul ;

« Nous proposons :

« 1<sup>o</sup> Que chacun des Congrès discute séparément son ordre du jour ;

« 2<sup>o</sup> Que pour les questions semblables posées aux deux Congrès, chacun d'eux nomme séparément une commission générale de résolutions, composée de 15 membres ;

« 3<sup>o</sup> Qu'aussitôt la discussion sur ces questions identiques terminée dans chaque Congrès, les *deux Commissions générales de résolutions* s'abouchent ensemble pour formuler un rapport *unique* sur *chacun* des paragraphes identiques ;

« 4<sup>o</sup> Le vote sur ces *trois rapports* aura lieu dans une conférence plénière tenue (dans une nouvelle salle) et dans laquelle seront réunies toutes les délégations aux deux Congrès internationaux socialistes de 1889 ;

« 5<sup>o</sup> Cette conférence plénière statuera, en outre, sur la proposition de la délégation relative au prochain Congrès international, dont elle fixera l'ordre du jour ;



« 6° Les commissions d'organisation des deux Congrès devront s'entendre pour la tenue de cette conférence, qui aura lieu *immédiatement* à l'issue du Congrès. »

Le délégué des Danois demande l'union des travailleurs. Ce citoyen reconnaît que le Parti ouvrier (Fédération des travailleurs socialistes de France), avait reçu des Congrès internationaux de Paris et de Londres le mandat d'organiser le Congrès de 1889.

Le délégué de l'Autriche-Hongrie dit qu'il est inutile de discuter plus longuement la question de la fusion. On perdrait un temps précieux. Toutefois, une réunion plénière des deux Congrès, pour le vote des résolutions, pourrait avoir lieu.

Le citoyen John Burns déclare qu'il a des amis dans les deux Congrès. Les Français doivent mettre de côté les questions discordantes comme ont fait les délégués anglais des Trades-Unions et de la Social Democratic Federation. Dans chaque Congrès, les délégués de chaque nationalité pourraient s'entendre pour entamer des négociations sur la fusion.

La citoyenne Besant, déléguée anglaise, dit que le Congrès possibiliste était ouvert à tous. Elle fait observer qu'il y a au Congrès marxiste des Anglais qui se sont délégués eux-mêmes. Les Congrès sont des parlements socialistes où il ne doit y avoir que des délégués des travailleurs.

Le citoyen Parnell, délégué du London-trades-Council, ajoute que, pour opérer la fusion, les délégués doivent faire vérifier leurs mandats. On ne peut accepter de mandats fictifs.

Le citoyen Vliegen, délégué hollandais, dit que la vérification des mandats est une question de principe. Il faut que les Congrès fusionnent pour réaliser plus facilement l'émancipation des prolétaires de tous les pays.

Le citoyen Viterbo de Campos, délégué du Portugal, est d'avis que la fusion est impossible, car les délégués portu-

gais au Congrès marxiste ne représentent pas l'élément ouvrier. Il demande qu'on fasse connaître ce fait au public.

Le citoyen Costa dit que les délégués italiens ont mission d'assister aux deux Congrès et d'aplanir les difficultés pour opérer la fusion. Il ajoute que la vérification des mandats est une simple formalité dont on peut se dispenser.

Le citoyen Lavy, membre du Comité national du Parti ouvrier français, répond que ce Parti a fait toutes les concessions. Il laisse à d'autres la responsabilité de la division du prolétariat. Les personnalités n'ont pas le droit de se mettre au-dessus de la volonté générale. Le Parti ouvrier français a reçu le mandat des Congrès internationaux de Paris et de Londres d'organiser le Congrès de 1889. Il a rempli son devoir. Si les dissidents veulent venir avec nous, ils doivent, en soumettant leurs mandats à la validation, accepter la règle commune.

Nous voulons réaliser l'union entre les travailleurs des divers pays. Que chaque nation conserve son autonomie, et par ce moyen les forces révolutionnaires, groupées en un seul faisceau, triompheront.

La clôture étant demandée, est mise aux voix et adoptée.

Le principe de la fusion est admis, mais les délégués du Congrès marxiste devront faire valider leur mandat par nationalité, dans le Congrès unique.

Ont voté pour : Angleterre, Autriche-Hongrie, Danemark, Espagne, France, Portugal, Suisse.

Ont voté contre : Amérique, Belgique, Hollande, Italie, Pologne.

La séance est levée à minuit vingt.

---

#### IV<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 17 juillet. — Le matin.*

La séance est ouverte à 9 heures trois quarts.

Sont nommés présidents :

Pour les délégations étrangères, le citoyen Bowen, délégué d'un groupe des Chevaliers du Travail, d'Amérique.

Pour la France, le citoyen J. Allemane, délégué du Cercle typographique.

Assesseurs : le citoyen Campos, délégué du Portugal ; le citoyen Renier, délégué des tonneliers de Paris

Le secrétaire, le citoyen Lavy, donne lecture d'une dépêche du Comité central des ouvriers de Genève qui « envoie l'expression de sa profonde solidarité aux délégués du Prolétariat socialiste universel, et espère l'union avec le Congrès voisin, salle Pétrelle. Signé : Jacob. »

Le citoyen André Gély, au nom de la Commission de la Bourse du Travail, fait savoir aux délégués de province et de l'étranger que des excursions sont organisées à leur intention, et les invite à se rendre tous les jours à 11 heures et demie à la Bourse du Travail, s'ils désirent y prendre part. Les excursions du 17 juillet sont aux usines Menier et Decauville.

Le citoyen Ch. André, délégué des Epinettes, rappelle qu'il a été convenu que les citoyens pouvant disposer de leur temps accompagneraient aujourd'hui, au mur des fédérés, cimetière du Père-Lachaise, les délégués étrangers.

Le citoyen Eveleigh, délégué anglais et le citoyen Burrows, demandent, par une motion d'ordre, qu'on fixe exactement l'heure de fermeture des séances. L'heure de midi est acceptée à l'unanimité.

Le président consulte le Congrès pour savoir si un délé-

gué de chacune des nationalités représentées développera verbalement ou lira un rapport sur la situation morale et matérielle des travailleurs de son pays.

Les citoyens Georgi, délégué américain, et S. Headingley, délégué anglais, trouvant qu'on a déjà perdu bien du temps, proposent que les rapports écrits sur cette question soient déposés dans les archives du Congrès, sans être lus, et qu'on entre immédiatement dans l'étude des questions à l'ordre du jour.

Sur la question de savoir si les rapports seront lus en séance, le vote par nationalités donne les résultats suivants :

Pour : Belgique, Danemark, Espagne, Pologne, France.

Contre : Amérique, Angleterre, Hollande.

Abstentions : Italie, Portugal.

En conséquence : par 5 voix pour, 3 contre, 2 abstentions, il est décidé qu'un rapport sur la situation des travailleurs sera lu ou développé par chaque nationalité.

Les délégués anglais demandent que chaque rapport n'excède pas dix minutes. Adopté.

Les délégués américains et anglais déclarent qu'ils ne présenteront pas de rapport.

Le citoyen Costa, délégué italien, demande le résultat exact du vote de la séance d'hier soir, et le moyen que le Congrès compte employer pour communiquer cette décision à l'autre Congrès.

Le citoyen Allemane, président, pense que la délégation italienne devra être chargée de porter cette réponse puisqu'elle s'est faite l'intermédiaire entre les deux Congrès.

Le citoyen Fenwick propose que ce soit le Comité d'organisation du Congrès qui aille porter le résultat du vote d'hier.

Le citoyen Delacoste se rallie à cette proposition.

Le citoyen Philippe appuie la proposition présentée par le citoyen Allemane.

La proposition Allemane est adoptée à une forte majorité.

Le citoyen Lavy, secrétaire du Congrès, donne lecture de la note suivante, adressée au Congrès dissident :

« Au Congrès international réuni salle Pétrelle.

« Citoyens,

« Au nom du Congrès ouvrier international, réuni, 10, rue Lancry, en vertu des décisions des Congrès internationaux de Paris et Londres, nous vous communiquons la motion qui a été votée hier soir par ce Congrès :

« Le Congrès déclare accepter la fusion, à condition que la vérification des mandats aura lieu dans le Congrès unique par chaque nationalité.

« Il demeure entendu que les délégués dont le mandat serait contesté pourront en appeler au Congrès qui décidera en dernier ressort.

« La délégation italienne est chargée de porter cette communication.

« Le bureau du Congrès,

« A. LAVY, *secrétaire.*      J. ALLEMANE, *président.* »

Ont voté pour : Angleterre, Espagne, Portugal, Autriche-Hongrie, Danemark, Pologne, Suisse, France.

Ont voté contre : Amérique, Belgique, Hollande, Italie.

Soit : 8 pour et 4 contre.

Le citoyen Defnet, délégué de la Belgique, donne ensuite lecture de son rapport sur la situation morale et matérielle des travailleurs belges.

Il constate que les ouvriers sont complètement écartés des affaires publiques. La Constitution de 1830, tout en proclamant les citoyens égaux devant la loi, n'accorde le droit électoral qu'à ceux qui peuvent payer 42 francs d'impôts directs. De ce fait, 2 0/0 seulement des électeurs participent, indirectement, à la confection des lois, qu'on peut dès lors considérer comme faites par les riches contre les pauvres.

Aussi la lutte est-elle menée avec opiniâtreté pour obtenir le suffrage universel.

Dans ce « paradis des capitalistes » n'existe aucune législation protectrice des travailleurs à qui les couvents et les prisons font une grande concurrence.

La crise économique atteint un tel degré d'intensité qu'en dix ans la diminution des salaires a été d'au moins 10 0/0 et dans plusieurs industries de 30 à 40 0/0.

Les grèves nombreuses et meurtrières qui ont éclaté dans les bassins charbonniers, rarement, hélas ! couronnées de succès, faute d'organisation suffisante, avaient non seulement pour cause ou pour but l'augmentation de salaire ou la diminution des heures de travail, mais encore la défense du droit d'association menacé par le patronat.

Après un examen approfondi de la terrible situation économique faite aux travailleurs, aux femmes et aux enfants qui n'ont que des « salaires de famine », le rapporteur conclut que le Parti ouvrier belge a la conviction que de la discussion dans ce Congrès, entre tous les travailleurs, sortiront de nouvelles idées pour la réalisation rapide de l'émancipation complète et radicale du prolétariat.

Le citoyen Jensen donne ensuite lecture du rapport des travailleurs du Danemark.

Après l'exposé historique de la situation industrielle et agricole, il rappelle que le mouvement socialiste n'a commencé à Copenhague qu'en 1871, et que ce mouvement, le gouvernement a essayé de l'enrayer brutalement.

Depuis 7 ans cependant il se développe ; 70 chambres syndicales organisées en 7 fédérations et comptant 20,000 membres à Copenhague et 5,000 en province, un grand cercle politique de 70 sociétés comptant 50,000 ouvriers, 5 journaux socialistes à Copenhague, 4 en province, 1 satirique hebdomadaire en sont une preuve.

Il détaille le misérable sort des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture au point de vue du salaire et de la durée du travail.

Il rappelle la grève de 1885 où les ouvriers mécaniciens,

pour obtenir un salaire de 40 centimes de l'heure, ont lutté pendant 3 mois, soutenus par 700,000 francs de souscriptions et ont été, néanmoins, battus. Il continue en informant que les ouvriers menuisiers ébénistes sont actuellement en grève. Il conclut en disant que les travailleurs de Copenhague sont socialistes, qu'ils luttent pour renverser la royauté et la remplacer par la République sociale et qu'ils invitent tous les autres pays à agir de même.

Le citoyen Camps, délégué espagnol, donne ensuite lecture de son rapport que le citoyen Costa traduit en français.

Le mouvement, dit-il, a commencé en 1848, par une association de tisseurs à la main, en Catalogne, qui fondèrent la première Société de résistance contre les abus du capitalisme.

Depuis 1868, d'autres associations de résistance se sont développées, surtout après le Congrès international de Bâle, en 1869. A cette époque le mouvement ouvrier a pris un aspect nouveau ; il a commencé à se mêler au mouvement politique tendant à renverser le gouvernement monarchique. En effet, une révolution en faveur de la liberté et du droit devait être naturellement défendue par les ouvriers jusqu'alors opprimés par la tyrannie d'une royauté despotique.

On a alors formé des centres ouvriers politiques et socialistes. On a alors envoyé au parlement et aux municipalités des délégués et l'on a commencé par là à recueillir les avantages que l'organisation ouvrière pouvait tirer de la participation aux luttes politiques.

En 1869, à la suite du Congrès international de Prague et du Congrès régional de Barcelone, l'on a fondé la fédération internationale des travailleurs espagnols, c'est-à-dire une immense association de résistance révolutionnaire avec 7 journaux (dont il lit la nomenclature).

On a obtenu des progrès qui eussent été incalculables si

la division des écoles n'avait pas causé un temps d'arrêt, car si le développement socialiste n'a pas été plus loin il faut l'attribuer en grande partie aux différences d'écoles, et aussi à la décision des Cortès qui ont déclaré que ces associations étaient illégales.

La plus grande des organisations de résistance du travail est la « Fédération des trois classes de vapeur » de Catalogne qui a une histoire très mouvementée; elle a un organe et un grand nombre d'adhérents (70,000).

La Fédération des tonneliers compte 500 adhérents; elle a soutenu de grandes luttes contre le capitalisme. L'Union nationale des ouvriers sur métaux est également bien organisée, etc., etc.

Les tendances de ces associations sont anarchistes, marxistes et possibilistes, mais on ne peut pas dire qu'une de ces catégories de socialisme soit supérieure à l'autre comme force numérique ou morale. Il y a bien une partie des ouvriers dans le camp des républicains proprement dits, mais la plupart lui sont indifférents. Voilà la situation du mouvement espagnol.

Le président donne lecture d'une lettre de la Chambre syndicale des tisseurs de Bessèges, qui, trop pauvres, après le désastre qui les a frappés, pour envoyer un délégué au Congrès, déclarent y adhérer et désignent pour les représenter le citoyen Portrat, mineur de Montceau-les-Mines.

Il lit ensuite l'adhésion au Congrès des tisseurs de Cholet qui désignent le citoyen Dumay pour les représenter.

Le citoyen Lavy donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté après la rectification du citoyen Parnell qui n'est pas délégué des ébénistes de Londres, mais bien du « Conseil des Trades Unions de Londres ».

Le citoyen S. Headingley, délégué anglais, donne communication d'une adresse de sympathie de la « Wimbledon Branch » de la Social Democratic Federation.

Le citoyen Lavy, secrétaire du Congrès, communique une



lettre de la « Betnah green Branch » de la Social Democratic Federation, qui adresse des félicitations au Congrès et annonce que, dans un meeting tenu à Londres, on a fêté la prise de la Bastille et on a salué la mémoire de ceux qui sont tombés dans cette même journée.

Le secrétaire informe les délégués qu'à deux heures précises se réunit la commission d'administration, il invite à s'y trouver les membres du Comité national et les étrangers qui en font partie. Il prévient en outre les délégués que le citoyen Dubosc vend au Congrès la « Marseillaise des Prolétaires », au prix de 0 fr. 10, au profit des grévistes de Barcelone.

Le citoyen Burns demande que la commission d'organisation apporte chaque matin une centaine de numéros du journal le « *Parti ouvrier* », afin que les délégués puissent y trouver de suite les renseignements qui les intéressent.

Le citoyen Lenormand, rapporteur de la commission des chambres syndicales, rappelle aux délégués qu'ils doivent lui fournir le nombre des adhérents de leur syndicat.

Le citoyen Lavy informe le Congrès que le groupe des réfugiés suisses a envoyé son adhésion.

Les délégués hollandais, portugais, anglais et américains déposent leur rapport sur la situation de leur pays, sans en donner lecture, pour éviter toute perte de temps.

Le délégué de la fédération irlandaise fait savoir que ses camarades lui ont remis une poignée d'herbes cueillies sur la tombe des martyrs de Chicago et lui ont demandé de la déposer au mur des fédérés.

La séance est levée à midi.

---

## V<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 17 Juillet. — Le soir.*

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence du citoyen A. Fortuijn, délégué hollandais, et du citoyen Caumeau, délégué français. Assesseurs, les citoyens Croce, délégué italien, et Simonet, des métallurgistes de Saint-Etienne. Secrétaire de la séance, le citoyen H. Galiment.

Le citoyen Augé donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Ce procès-verbal est adopté après une rectification d'un délégué danois, qui fait observer qu'au Parlement du Danemark il y a un député socialiste.

Le citoyen Lavy fait connaître la réponse du Congrès dissident au sujet de la fusion.

« Au Congrès ouvrier international, réuni, 10, rue de Lancry.

Citoyens,

« Au nom du Congrès ouvrier socialiste international réuni 42, rue Rochecouart, en vertu des décisions des Congrès de Bordeaux et de Troyes, et de la conférence internationale de la Haye, nous vous communiquons la décision prise par le bureau permanent, mandaté à cet effet, au sujet de cette lettre.

« Après la résolution votée par lui hier, notre Congrès ne saurait consentir qu'à l'union pure et simple des deux Congrès ; n'ayant fait et ne faisant aucune restriction, n'ayant posé et ne posant aucune condition, il n'en accepte aucune.

« La délégation italienne est chargée de porter cette communication.

« Pour le bureau :

« *Le secrétaire,*

« R. LAVIGNE.

*Le président,*

WILHELM LIEBKNECHT. »

Le citoyen Joffrin fait appel à la loyauté des délégués étrangers. Nous n'avons pas dit un seul mot malsonnant pour les socialistes du Congrès dissident. Cependant ils vont jusqu'à créer des nationalités qui n'existent pas comme les Alsaciens-Lorrains. Rien ne les empêche de créer la délégation de Champagne, celle de Normandie. Les marxistes espéraient peut-être nous tromper par des mandats fictifs, mais ils ont été par trop naïfs.

Le citoyen Costa, délégué par le Congrès dissident pour porter la réponse relative à la fusion, regrette que l'union souhaitée n'ait pu s'accomplir. Il pense qu'on pouvait passer sur la formalité de la validation des mandats. Il ajoute que la délégation italienne assistera aux deux Congrès sans prendre part au vote des résolutions.

Le citoyen Croce, délégué du Parti ouvrier italien, proteste contre ces paroles. Il s'associe aux travaux du seul Congrès régulier.

L'ordre du jour est prononcé sur la question de la fusion. Les diverses nationalités ont voté pour l'ordre du jour à l'exception de l'Italie.

Le citoyen Lenormand, rapporteur de la commission des chambres syndicales, rappelle aux délégués qu'ils doivent lui fournir le nombre des adhérents de leur syndicat.

Le citoyen Lavy informe le Congrès que le groupe des réfugiés suisses a envoyé son adhésion.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 1<sup>re</sup> question :

*Législation internationale du travail. — Réglementation légale de la journée. — Travail de jour, de nuit, des jours fériés, des adultes, des femmes, des enfants. — Surveillance des ateliers de la grande et de la petite industrie comme de l'industrie domestique. — Voies et moyens pour obtenir ces revendications.*

Le délégué des numéroteurs-foliateurs prend la parole. La journée de travail doit être de huit heures, dit-il. Les physiologistes estiment qu'un travail exagéré fatigue l'or-

ganisme. Au point de vue politique, la réduction de la journée de travail est nécessaire pour permettre l'éducation politique du peuple. Au point de vue moral, l'homme doit passer un certain temps dans le sein de sa famille. Il est empêché par les longues journées de travail. Il faut que l'homme ait un jour de repos par semaine. La femme ne doit pas travailler. Sa place est au foyer domestique. Les enfants ne doivent travailler qu'à partir de quinze ans. La surveillance des ateliers n'est pas assez sévère. Si le travail de nuit ne peut être entièrement interdit, les patrons des hauts-fourneaux, par exemple, doivent être astreints à un droit fixe pour chaque heure de travail de nuit. Ce droit servira à alimenter une caisse des vieillards et des invalides du travail.

Le citoyen Jensen, délégué danois, expose que dans son pays les travailleurs réclament la journée de huit heures, l'interdiction du travail de nuit et des jours de fête. Comme en France la surveillance des ateliers est mal faite parce que les délégués ouvriers sont écartés des fonctions d'inspecteurs, réservées aux bourgeois.

Le délégué de la Société de résistance des ouvriers imprimeurs lithographes de la Seine lit un rapport sur la première question :

Les longues journées de travail engendrent les crises de surproduction. Les femmes doivent revendiquer leurs droits de mère de famille pour élever leurs enfants et s'occuper des soins du ménage. L'homme seul doit subvenir aux besoins de la famille. L'introduction de la femme et de l'enfant dans l'atelier avilit les salaires. Si la femme travaille, son salaire doit égaler celui de l'homme. Enfin il faut réglementer la production pour qu'on n'assiste plus au spectacle navrant de l'ouvrier travaillant quatre mois jours et nuit pour rester trois ou quatre mois en chômage.

Le délégué des Etats-Unis, qui représente une puissante section des Chevaliers du Travail, ne discute pas la question

de principe sur laquelle tous les socialistes sont d'accord. Il examine les voies et moyens. Aux Etats-Unis, l'action législative est limitée par l'autonomie des Etats. Une autre difficulté a pour cause l'immigration de 500,000 travailleurs européens chaque année. En quinze jours, les capitalistes peuvent faire remplacer les ouvriers en grève par des travailleurs venus d'Europe. Les Etats-Unis ont fait une loi contre les agences d'émigration qui abusent de la bonne foi des prolétaires. Les travailleurs européens doivent opérer une pression sur leurs dirigeants pour les amener à interdire toute agence d'émigration. Une fois débarrassés de la concurrence étrangère, les Américains aideront leurs frères d'Europe à s'émanciper.

Le délégué de l'Union des tisseurs et similaires de Lyon, lit son rapport. Ce rapport demande qu'une législation internationale du travail intervienne pour protéger les travailleurs. Cette législation portera sur la fixation et la réduction de la journée de travail à huit heures. Comme corollaire, on établira un minimum de salaire basé sur le prix des objets de première nécessité, la fixation de ce minimum sera laissée aux soins des syndicats. Des ateliers communaux, départementaux et nationaux devront garantir les travailleurs contre le chômage. Les vieillards et les invalides du travail seront à la charge de la société. On doit interdire aux femmes les travaux excessifs. Il est nécessaire que l'enfant ne travaille pas au-dessous de seize ans.

Comme moyens, ce rapport propose que les associations ouvrières représentées au Congrès international mènent, dans leurs pays respectifs, une campagne énergique auprès des pouvoirs publics ; que dans tous les corps élus des propositions soient déposées d'une façon incessante jusqu'à leur réalisation.

Le syndicat des tisseurs demande aussi la reconstitution de l'Internationale sur de nouvelles bases, en respectant l'autonomie de chaque organisation. Il propose également

que le prochain congrès ait lieu l'année prochaine, en Suisse.

Le citoyen Lavy donne connaissance du rapport du Parti ouvrier italien. Au préalable, il déclare que le citoyen Croce, délégué de ce parti, ne s'associe pas aux actes des autres délégués italiens.

Le Parti ouvrier italien croit que la limitation de la journée de travail est nécessaire pour diminuer les conséquences des crises industrielles. Il croit aussi que le travail de nuit doit être aboli, et que là où il est indispensable, il doit être payé le double du travail de jour. Le travail des femmes doit être protégé ; quant à celui des enfants, on doit absolument l'interdire. La surveillance industrielle doit être exercée par les représentants des ouvriers organisés. Les meilleurs moyens pour réaliser ces revendications consistent dans l'organisation énergique de la force ouvrière et dans la propagande continuelle des principes socialistes.

L'heure étant avancée, la suite de la lecture et de la discussion des rapports sur la première question est renvoyée au jeudi matin.

Sur le rapport du citoyen Lenormand, la chambre syndicale de la gravure, qui renferme des patrons et des ouvriers, est rayée du Congrès.

La séance est levée à onze heures et demie.

## VI<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 18 Juillet. — Le matin.*

La séance est ouverte à neuf heures.

Sont nommés : Présidents, les citoyens Jensen, délégué danois, Dumay, conseiller municipal de Paris ; assesseurs : Parnell, délégué de la *Social Democratic Federation*, et Simond, délégué lyonnais ; secrétaire : Augé.

Après lecture de quatre nouvelles adhésions (deux de province, deux de Paris), on continue la discussion commencée la veille de la première question à l'ordre du jour du Congrès.

Le citoyen Walker, délégué de la Social Democratic Federation, se déclare partisan de la réduction à huit heures de la durée du travail effectif d'une journée. Les Trades-Unions d'Angleterre veulent atteindre ce résultat par tous les moyens, tels qu'associations, syndicats, etc., que le délégué juge, lui, insuffisants. Les Trades-Unions, après avoir fait dépenser beaucoup d'argent qu'elles auraient pu employer utilement à d'autres œuvres, ont fini par comprendre que la seule voie pour arriver à un but est la voie législative.

Un rapport déposé à la Chambre des lords a reconnu que la journée de travail atteint à Londres seize à dix-huit heures par jour ; que la femme gagne, en moyenne, vingt sous par jour ; l'enfant, deux sous ; l'homme, ayant un métier en mains, atteint vingt francs par semaine. Le rapport ajoute que la situation est plus mauvaise encore sur le continent.

L'orateur conclut en émettant l'opinion qu'il ne faut pas demander seulement l'augmentation de salaire, mais surtout la réduction de la journée de travail à huit heures. L'ouvrier arrivera ainsi à connaître les questions sociales, grâce au temps qu'il y pourra consacrer.

Le citoyen Perret, délégué de Constantine, estime que la question est mal posée. Si l'on veut conserver un salaire égal à celui qui existe actuellement, il ne faut pas demander la diminution des heures de travail, encore moins parler du repos du dimanche, car il y a telles corporations qui ne travaillent que deux ou trois jours dans la semaine, parmi lesquels le dimanche ; encore si la paye des jours de travail suffisait à faire vivre son homme le reste du temps, il y souscrirait.

Le délégué anglais Hobbard estime, au contraire, que la

réduction des heures de travail ne suffit pas. Il a personnellement, et tout dernièrement, réussi à créer un Syndicat d'ouvriers du gaz de Londres. Ce Syndicat n'avait d'abord que 80 membres. En quatorze semaines, le nombre des adhérents est monté à 5,000. Le patron, effrayé, à leur première réclamation, leur a donné tout ce qu'ils ont demandé : augmentation de salaire, salaire doublé pour les heures de travail supplémentaire et du dimanche. Voilà le seul remède : l'association.

Il recommande aux ouvriers mécaniciens de ne livrer leurs machines qu'aux patrons qui auraient auparavant assuré le gagne-pain des ouvriers qu'elles remplacent.

Donc, les ouvriers ne doivent compter que sur eux-mêmes, faire leurs affaires eux-mêmes, démontrer à la classe bourgeoise qu'ils sont capables de se diriger et d'arriver à une large amélioration, d'abord par les moyens pacifiques, légaux, et par la force ensuite, s'il le faut.

Donc, diminution de la journée de travail par une organisation forte, nombreuse ; pas de travail de femmes ni d'enfants, création d'inspecteurs ouvriers.

Le citoyen Soulery, délégué des cuisiniers algériens, fait l'historique de la dernière grève des ouvriers du chemin de fer des gorges de la Chiffa. Il montre le patron suscitant une contre-grève, basée sur un chauvinisme puéril, et demande aux étrangers de ne pas travailler en France pour un salaire moindre que celui des ouvriers nationaux.

Le citoyen J.-B. Clément, délégué des Ardennes, demande la diminution des heures de travail, sans diminution de salaire ; la fixation du salaire par les Chambres syndicales ; la suppression du marchandage et du travail des prisons, ouvriers ou maisons religieuses, et spécialement pour le département qu'il représente ; l'assimilation des ardoisiers aux mineurs ; l'entreprise des ouvrages français aux ouvriers français ; la création de caisses de retraite ; la suppression du travail des enfants, à qui l'on doit



l'instruction intégrale et professionnelle ; la nomination du plus grand nombre possible de députés, conseillers municipaux et généraux ouvriers (il donne pour exemple les résultats considérables obtenus par nos amis du Parti ouvrier au Conseil municipal de Paris); enfin, la socialisation des moyens de production.

Le citoyen Parnell, délégué anglais, insiste pour la création d'une législation unique internationale, avec la diminution des heures de travail, la surveillance des usines par des inspecteurs ouvriers d'un même métier, l'organisation internationale des ouvriers d'un même métier. L'avenir du Parti ouvrier socialiste est dans ses propres mains. Avec une bonne organisation, il fera tout ce qu'il voudra.

Enfin, le citoyen Lenormand, délégué des coiffeurs de Paris, demande, d'accord avec la délégation espagnole, la suppression légale des bureaux de placement, un jour quelconque de repos par semaine, la suppression du travail de nuit pour les femmes et les enfants, un salaire égal pour travail égal entre l'homme et la femme, et l'interdiction de tout travail aux enfants au-dessous de 14 ans.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le citoyen Lavy, au nom du secrétariat, demande au Congrès de vouloir bien remplacer un des secrétaires, le citoyen Bruguier. Le Congrès accueille cette communication par le choix d'un nouveau secrétaire, le citoyen Regnier, délégué des tonneliers.

Le président fait remarquer que beaucoup d'orateurs français et étrangers sont inscrits, que la discussion sera de trop longue durée ; il invite le Congrès à prendre des mesures à ce sujet.

Le Congrès décide qu'un seul délégué par nationalité pourra prendre la parole.

La délégation hollandaise déclare que ses mandants l'obligent à adhérer au Congrès marxiste et exprime ses

regrets de son départ. Acte lui est donné de sa déclaration.  
La séance est levée à midi.

## VII<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 18 juillet. — Le soir.*

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Figueiredo, délégué portugais, et du citoyen Berthaut, délégué français. Assesseurs : la citoyenne Besant, déléguée anglaise, et le citoyen André-Gély ; secrétaire de séance, le citoyen H. Galiment.

Le citoyen Augé donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté après une rectification du citoyen Lenormand qui fait remarquer que toutes les Chambres syndicales de l'alimentation réclament la suppression des bureaux de placement.

Le citoyen Lenormand fait connaître l'adhésion au Congrès de la Chambre syndicale des corporations réunies de Lorient. Il rappelle aussi aux Syndicats qu'ils doivent lui fournir, en sa qualité de rapporteur, le nombre de leurs adhérents.

Le citoyen S. Headingley, délégué anglais, donne lecture du rapport de la commission d'administration sur la première question :

« Le Comité d'administration, après avoir examiné avec soin tous les rapports et toutes les propositions soumis au Congrès, demande l'adoption de la série suivante de résolutions qui renferment les vues de la grande majorité de la délégation :

« 1<sup>o</sup> Journée maxima de huit heures de travail fixée par une loi internationale ;

« 2<sup>o</sup> Un jour de repos par semaine et point de travail les jours fériés ;

- « 3° Abolition du travail de nuit autant que possible pour les hommes, entièrement pour les femmes et les enfants ;
- « 4° Suppression du travail des enfants avant l'âge de 14 ans et protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 18 ans ;
- « 5° Education intégrale, générale, technique et professionnelle ;
- « 6° Les heures supplémentaires ne pourront excéder 4 heures par 24 heures et seront payées double ;
- « 7° Responsabilité civile et criminelle des employeurs en cas d'accidents ;
- « 8° Nomination par les ouvriers d'un nombre suffisant d'inspecteurs capables, payés par l'Etat et la commune, avec pleins pouvoirs d'entrer, à tous moments, dans les ateliers, ouvroirs ou maisons de commerce, et de visiter les apprentis dans leurs propres demeures ;
- « 9° Création d'ateliers par les ouvriers avec subvention des municipalités ou de l'Etat ;
- « 10° Le travail des workhouses et des prisons soumis aux mêmes conditions que le travail libre et consacré autant que possible à de grands travaux publics.
- « 11° Aucun travailleur étranger ne pourra accepter un emploi et aucun patron ne pourra employer des ouvriers étrangers au-dessous du prix fixé par la chambre syndicale de leur profession ;
- « 12° Fixation d'un minimum de salaire dans chaque contrée en rapport avec le coût de tout ce qui est raisonnablement indispensable à l'existence ;
- « 13° Abrogation de toutes les lois contre l'organisation internationale des travailleurs ;
- « 14° Salaire égal et facilité de travail égale en faveur des hommes et des femmes pour un égal travail.»

Le citoyen Merlino, délégué italien, demande à l'assemblée s'il peut assister aux deux Congrès et prendre part aux votes.

Le citoyen Berthaut répond que le délégué italien doit agir selon sa conscience et son mandat.

Ce délégué déclare que le Parti ouvrier italien est adversaire des services publics organisés par l'Etat et la Commune. L'Internationale d'autrefois a débuté par un programme réformiste très modéré. Ce fut une des causes de

sa perte. Le citoyen de Paepe l'engagea cependant dans la voie révolutionnaire, en lui faisant repousser le mutuellisme pour admettre le collectivisme.

En votant une législation internationale du travail on n'accomplira pas une œuvre révolutionnaire. Il faut empêcher l'Etat d'accaparer la direction des forces sociales pour rapprocher la Révolution qui émancipera l'être humain en le rendant autonome dans la Société.

La délégation du Danemark demande :

« 1° Par une loi, 8 heures de travail par jour dans chaque métier pour tous les ouvriers ;

« La suppression du travail de nuit, des jours de fêtes et des dimanches, quand il n'est pas absolument nécessaire comme pour les voies de communication ;

« La suppression du travail des enfants avant 16 ans ;

« La suppression du travail à la maison, cordonniers, tailleurs, etc. Fondation d'ateliers par les corporations ;

« La délégation réclame que l'Etat surveille la santé des ouvriers et demande la fondation de grands pensionnats pour des ouvriers invalides de par le travail ;

« 2° Fondation de chambres ouvrières législatives dans chaque commune ; elles doivent être composées moitié des ouvriers et moitié des patrons qui feront contrat sur la surveillance des ouvriers matériellement et moralement incapables de travailler. Ces chambres ouvrières pourront élire des conseillers prud'hommes ;

« 3° Surveillance des ateliers par les ouvriers eux-mêmes qui devront être payés par l'Etat ;

« 4° Conclusions. — Le Congrès demande à fonder l'Etat socialiste, à seule fin d'assurer à tous les citoyens leurs droits ainsi qu'à toutes les citoyennes. »

Le citoyen Verryken, délégué belge, fournit des observations sur certains points du rapport de la commission.

La réduction de la journée de travail à huit heures, facile en Angleterre, en Amérique, en France, offre de grandes difficultés en Belgique, où la journée est de douze heures en moyenne. Quant au jour de repos accordé chaque semaine obligatoirement aux travailleurs, il devra être choisi pour

ne pas porter atteinte aux nécessités de l'activité humaine.

Le citoyen J.-B. Clément, délégué de la Fédération des travailleurs socialistes des Ardennes, demande que le travail de nuit soit payé double. Il demande aussi qu'on ajoute au rapport l'interdiction du travail des enfants et leur mise à la charge de la nation pour l'éducation et l'instruction.

Le délégué de la Solidarité des coiffeurs montre les difficultés qu'on ferait surgir en interdisant tout travail le dimanche. Comme le délégué belge, il estime que les jours de repos doivent être choisis par les corporations elles-mêmes.

Le délégué de la Fédération de la cordonnerie de la Seine dit que l'exposé de la situation ouvrière de tous les pays ayant été largement développé depuis l'ouverture du Congrès, point n'est besoin de s'attarder davantage à des discours. La Fédération de la cordonnerie de la Seine, dans un rapport d'ensemble, émet un programme d'action et d'application immédiates. Elle demande, par la voix de son délégué, qu'il en soit donné lecture le plus tôt possible.

Le citoyen John Burns, délégué anglais, réfute l'argumentation anarchiste du citoyen Merlino. En Angleterre, la Société des mécaniciens qui compte 57,000 adhérents, est pour la journée de huit heures. La réunion d'une prochaine conférence à Berne montre que partout les Etats s'occupent de cette question.

Les trades unionistes ont nommé des conseillers municipaux, qui dans les travaux des villes et des communes ont introduit la journée de huit heures. En diminuant la journée de travail on permet à l'ouvrier de s'instruire et on réduit la mortalité. Les statistiques de la Société des mécaniciens anglais fournissent la preuve qu'en diminuant la journée de travail on accroît l'existence humaine. Il y a vingt-cinq ans, avant la diminution des heures de travail, la moyenne de la vie des mécaniciens était de 38 ans, maintenant, elle s'élève à 48 ans et demi.

En Angleterre, en Amérique, en Australie, la production augmente avec la réduction de la journée de travail. Cette réduction permet aux socialistes de répandre leurs idées. L'ouvrier qui remplit son devoir en votant, en s'occupant des questions politiques et économiques, en payant régulièrement ses cotisations à son syndicat, fera son devoir vaillamment lorsque le jour de la lutte suprême arrivera.

Le citoyen Dumay répond au citoyen Merlino : on doit se servir des armes fournies par la bourgeoisie au prolétariat. C'est ainsi qu'en France la loi de 1874, sur le travail des enfants et des filles mineures, rend de grands services. Elle permet, à Paris, notamment, de faire entrer des ouvriers dans des commissions locales de surveillance. Cette loi est si désagréable aux patrons qu'ils ne font plus d'apprentis, ce qui permet à la ville de Paris de créer des écoles professionnelles.

C'est grâce à la lutte sur le terrain politique que les travailleurs délèguent des leurs dans les corps élus et obtiennent des subventions pour les Congrès et les délégations aux expositions étrangères où ils se lient avec les travailleurs des divers pays.

La bourgeoisie ne peut refuser une législation internationale du travail lorsqu'elle en a bien édicté une sur la pêche, par exemple.

Le citoyen Fenwick, député des mineurs du Nord de l'Angleterre, prend ensuite la parole. Il ne peut y avoir qu'une seule opinion parmi les travailleurs pour la réduction de la journée de travail à huit heures. La législation du travail offre de grandes difficultés chez chaque peuple, aussi doit-elle être internationale.

Le citoyen Caumeau donne connaissance de l'adhésion au Congrès du groupe d'études sociales Thélème.

Le citoyen Goetschalk signale certaines lacunes dans le rapport de la commission ; on doit interdire l'emploi

industriel des produits toxiques qui, comme la céruse, peuvent être remplacés facilement.

Il faut créer un corps international d'inspecteurs du travail qui auront le droit d'entrer en tout pays dans les ateliers et magasins.

Le citoyen Goetschalk demande que la commission prenne note de ces observations.

Le citoyen Limanowski, délégué polonais, montre que dans les pays despotiques, la législation du travail est un beau rêve. En Pologne, par exemple, les écoles, au lieu de développer les facultés de l'enfant, les dépriment, en lui enseignant le respect du régime autocratique.

Il est nécessaire pour réaliser la législation du travail que les peuples libres aident l'émancipation des peuples esclaves.

Le délégué polonais demande que la nécessité de la République sociale universelle figure au rapport de la commission.

Le délégué du Danemark est d'avis que le travail des petits façonniers soit interdit et remplacé par celui des ateliers corporatifs.

La délégation anglaise partage cette opinion. Mais, comme mesure transitoire, elle demande que les inspecteurs ouvriers du travail aient un droit de surveillance sur les petits façonniers.

Le président met aux voix le rapport de la commission, qui est adopté avec les divers amendements présentés par les diverses nationalités représentées au Congrès.

Les Anglais repoussent l'article 6. Les Italiens se sont abstenus.

La séance est levée à minuit.

La séance de vendredi soir aura lieu dans la journée, de deux heures à cinq heures, à cause de la fête de l'Hôtel de Ville.

*Le secrétaire de séance,*  
Henri GALIMENT.

## VIII<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 19 Juillet. — Le matin.*

Malgré l'heure matinale, les délégués sont nombreux dès l'ouverture de la séance.

Sont nommés : présidents, les citoyens Limanowski, délégué polonais, et A. Dubois, de la Chambre syndicale des chaudronniers en fer ; assesseurs : les citoyens J. Darma Christie, délégué écossais, et Loupe, délégué des Ardennes ; secrétaire : le citoyen Rénier.

Le citoyen Limanowski, délégué polonais, remercie le Congrès de la marque de sympathie qu'il donne à son malheureux pays, en appelant son unique représentant à l'honneur de le présider.

Le Congrès vote ensuite quelques vœux, entre autres celui de la citoyenne Simcox, souhaitant une organisation universelle du Parti ouvrier socialiste en associations corporatives de résistance.

Il est décidé que ce vœu et tous ceux que le Congrès a votés ou votera seront transmis à la future Conférence de Berne.

La délégation des Ardennes désire que les heures de travail de nuit soient mieux rétribuées et que les enfants soient mis à la charge de l'Etat, qui leur donnera l'instruction intégrale.

Le citoyen Limanowski, président, fait adopter le vœu que chaque nationalité conserve ou recouvre sa personnalité politique.

Le Congrès déclare que tous les peuples, par tous les moyens, doivent reconquérir leur liberté nationale, sociale et politique.



Puis, commence la discussion de la deuxième question inscrite à l'ordre du jour du Congrès :

*2° Des moyens les plus pratiques à employer pour établir des relations constantes entre les organisations ouvrières de tous pays, sans pour cela porter atteinte à leur autonomie.*

Le citoyen H.-M. Hyndman, délégué du Conseil général de la *Social Democratic Federation* de Londres, dépose le vœu suivant, amendé dans le cours de la discussion par le citoyen Lavy :

« Le Congrès affirme le principe que chaque nationalité est le meilleur juge de la tactique politique et sociale qu'elle doit suivre.

« En vue d'une correspondance internationale, un bureau sera formé par les Chambres syndicales dans chaque pays.

« Un semblable bureau de correspondance sera formé par les partis socialistes dans chaque contrée où il n'existerait pas de Comité national ; dans ces derniers pays, le Comité national en remplirait la fonction.

« Ces Comités se réuniront une fois tous les trois mois, ou plus souvent, s'il est nécessaire, pour correspondre et s'entendre. »

Le citoyen Hyndman ajoute qu'il n'est pas de question plus importante que l'organisation internationale des Chambres syndicales ; jusqu'ici, les socialistes anglais ont cédé la place aux trades unionistes dans les discussions. Mais il veut dire aux socialistes français que leurs coreligionnaires d'au-delà de la Manche sont toujours prêts à suivre leur rouge drapeau des revendications ouvrières.

Il préconise l'entente internationale, mais chacun doit être maître de sa tactique particulière. Il ne faut pas de Conseil permanent et central qui, forcément, deviendrait autoritaire. Il suffit d'un Comité qui facilitera les communications d'un pays à l'autre. Il ne veut pas d'alliance qui porterait la main sur l'autonomie nationale de chaque groupe.

Il y a à Londres des Trades Unions modérément socialistes et des démocrates socialistes plus avancés ; de même en Amérique, en France, en Hollande. Il faut que ces deux fractions s'entendent entre elles, d'abord par nationalités, puis l'entente se fera entre les nations, grâce à ce Comité dont il vient de parler. Il faut que ce Comité se réunisse selon le nombre d'affaires à traiter.

Il ne faut pas croire que ces diminutions d'heures de travail, ces augmentations de salaire de quatre sous par heure soient la fin des revendications prolétariennes ; les patrons vont remplacer les hommes par des machines.

Non ! il faut voir au delà et poursuivre jusqu'au bout l'émancipation du travailleur, qui ne sera complète que lorsqu'il ne sera plus esclave, c'est-à-dire lorsqu'il tiendra entre ses mains le sol, les machines et les moyens de *transport*. Tout le reste sera un vain palliatif.

Ce discours admirable, traduit avec éloquence par le citoyen A. S. Headingley, a fortement émotionné tous les délégués, empoignés par ce dédain des discussions spéculatives et ce souci, cette éclatante mise en lumière du côté pratique, réalisable du programme socialiste.

Le citoyen Cooper, des Trades Unions de Londres, félicite le citoyen Hyndman de ses paroles de paix et d'entente entre les deux grandes fractions du socialisme anglais. Pour sa part, il appuie de toutes ses forces le vœu de son éminent contradicteur, comme il l'appuie partout ailleurs de sa parole et de son vote. Mais ici il ne peut parler que pour lui. Si Hyndman avait fait ces propositions d'union, d'action commune, dès l'année dernière, les Trades Unions auraient certainement donné mandat à leurs délégués d'accepter cette proposition.

En attendant, il signale au Congrès la conduite blâmable du Comité parlementaire des Trades Unions qui n'a pas envoyé à toutes les chambres syndicales l'invitation que

leur avait adressée le Comité français d'organisation du Congrès.

En passant, il prouve que les Trades Unions ne sont pas aussi peu progressistes que voudrait le faire croire le citoyen Hyndman. Dans leur Congrès annuel de 1888, elles ont voté pour le principe de la socialisation du sol et des mines.

Encore une fois, il fera son possible pour amener une entente entre les Trades Unions et la Social Democratic Federation pour que, réunissant leurs efforts, elles puissent aller plus avant dans les conquêtes pour l'émancipation définitive et universelle des travailleurs.

Le délégué espagnol Baldomero Oller ne dit que quelques mots, traduits par la citoyenne Simcox, pour recommander la protection des associations nationales par une alliance internationale. Quant aux comités de correspondance, il devrait y en avoir un par nationalité.

Le citoyen Greenwood, délégué des verriers anglais, appuierait le projet d'alliance internationale, mais il voudrait qu'il y eût périodiquement une publication statistique sur la situation morale, politique et sociale des travailleurs par nationalité; un Comité central recevrait tous ces rapports et les communiquerait à tous après les avoir préalablement traduits. Il rappelle que, lors de la dernière grève des verriers de France, leurs camarades anglais ont été forcés de renvoyer des lettres qu'ils n'avaient pu parvenir à lire. Le citoyen S. Headingley lui fait remarquer que ce vœu a été voté au dernier Congrès de Londres, et que, dans ce cas, les Bourses du travail sont chargées de ce travail de correspondance internationale.

Au nom des délégués français, le citoyen Lavy remercie le citoyen Greenwood de son dévouement et de l'humanité des verriers anglais, lors de la grève de leurs camarades français, qui ont reçu d'eux cinq mille francs.

Il constate que les questions professionnelles, si grandement développées ici par les délégués étrangers, sont du

domaine des Chambres syndicales qui se mettent, pour leurs résolutions, en rapport par des correspondances internationales, quand il le faut.

Quant aux correspondances, dont il s'agit ici, les comités nationaux, là où il en existe, suffisent pour en faciliter l'échange et pour rendre les relations internationales utiles et rapides.

Il est donc inutile de créer un Comité central international qui pourrait devenir trop dangereux. D'ailleurs il voit avec plaisir que c'est l'avis de tous les hommes présents au Congrès, et qui ont souci de leur dignité et de leur personnalité. On doit laisser ce mode de faire à ceux qui ont besoin d'une haute direction, d'un maître.

Le Comité central se borne à transmettre à tous les renseignements de tous ; il ne fait pas la loi, il la subit de ceux qui lui ont donné son mandat.

Chacun garde sa personnalité, son individualité ; chacun est maître de soi, chez soi. Telle est la fière affirmation qui doit sortir de ce Congrès.

Pas de secte socialiste fermée, mais une école largement ouverte à tout venant pourvu qu'il vaille quelque chose.

Le citoyen Fenwick député, délégué des mineurs du Northumberland, et trades unioniste, reproche à la Social Democratic Federation de vouloir aller trop brusquement par secousses, et de vouloir transformer d'un coup de baguette magique l'enfer des travailleurs en un Eden enchanteur.

Pour lui, pour les trades unionistes, il faut aller lentement, compter et escompter les résultats d'après les efforts qu'ils ont coûtés. Le meilleur moyen de progresser est l'instruction, qui fait malheureusement défaut à l'ouvrier. Il faut la lui donner complète, théorique et technique. Il faut que tout le monde apprenne le français ou l'anglais, les débats futurs y gagneront en brièveté et en intérêt.

Enfin, il conclut en affirmant que le vœu du citoyen

Greenwood, tendant à la création d'un comité international de statistique suffit et doit être substitué au vœu du délégué socialiste Hyndman.

Puis la séance est levée.

Le débat continuera à la séance de l'après-midi.

## IX<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 19 Juillet. — L'après-midi*

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence des citoyens Blancvalet, délégué belge, et Philippe, délégué de Paris ; les assesseurs sont les citoyens John Burns, délégué anglais et Soubery, délégué de l'Algérie.

Le citoyen Lavy remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La délégation anglaise déclare qu'elle a repoussé l'article 6 du projet de résolution sur le 1<sup>er</sup> § de l'ordre du jour, parce qu'elle ne veut pas du tout d'heures supplémentaires.

Le citoyen Lavy donne lecture de la motion suivante qui a été déposée à la séance du matin du 18 juillet :

« Un comité aura mission de recevoir, traduire et faire parvenir aux parties intéressées toutes les communications qui lui seront adressées, concernant la condition sociale et industrielle des travailleurs. »

Le citoyen Greenwood a eu l'intention de compléter la motion Hyndman et non de lui en substituer une autre comme l'a dit le citoyen Fenwick, et pour bien marquer le

caractère de cette motion, elle devra commencer ainsi : « Le Comité, etc. »

Le citoyen Eveleigh dépose ce projet de vœu :

« Le Congrès émet le vœu :

« Que des lois d'Etat et municipales soient promulguées pour l'adoption d'un double langage courant, savoir : Français-Anglais, pour être enseigné en même temps dans les écoles de France, et nous, de notre côté, Anglais-Français dans les lycées et écoles libres ou dotées ; aux autres nations d'adopter au moins un des doubles langages courants, par exemple Allemand-Anglais ou Allemand-Français, Hollandais-Anglais ou Hollandais-Français, Italien-Anglais ou Italien-Français ; celui qui pourrait le mieux répondre aux désirs ou besoins de chaque nation. En un mot, que l'un de ces deux langages universels, l'anglais ou le français soit enseigné côte à côte avec la langue maternelle de chaque nation. »

Le citoyen Eveleigh développe sa proposition. Il explique qu'on pourrait se servir de la langue anglaise qui est la langue commerciale universelle et de la langue française qui est la langue diplomatique.

Ces deux langues sont, en raison de leur superbe littérature, à la portée de toutes les nations. En Angleterre cette proposition a été très bien accueillie. Le lord-maire a promis de s'y intéresser.

La proposition du délégué anglais, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen Lavy donne lecture d'une note émanant du secrétariat. Cette note fait connaître qu'à ce jour la délégation française se compose de 521 délégués représentant 227 chambres syndicales et cercles d'études sociales. Pour l'étranger, 124 groupes et chambres syndicales sont représentés par 91 délégués. Au total : 369 groupes et chambres syndicales et 612 délégués.

Le citoyen Verrycken, délégué belge, donne lecture

d'une proposition présentée par le Comité d'organisation du Congrès sur la deuxième question :

« Le Congrès,

« Désireux d'établir des relations permanentes entre les organisations des différents pays, mais résolu à ne pas laisser porter atteinte à l'autonomie de ces organisations,

« Décide :

« 1° Que des relations permanentes doivent être établies entre les organisations socialistes des différents pays, mais que, dans aucun cas, et sous aucun prétexte, ces relations ne pourront porter atteinte à l'autonomie des groupements nationaux, ceux-ci étant les seuls et meilleurs juges de la tactique à employer dans leur propre pays ;

« 2° Qu'une invitation est adressée aux chambres syndicales et groupes corporatifs pour qu'ils se fédèrent nationalement et internationalement ;

« 3° Que la création d'un bulletin international rédigé en plusieurs langues est proposée à l'étude des partis socialistes des différents pays ;

« 4° Qu'il y a lieu de demander à chaque organisation ouvrière de délivrer à ceux de ses membres qui changent de résidence une carte destinée à les faire reconnaître par leurs frères de tous les pays ;

« 5° Que dans chaque pays des Comités soient établis, s'il n'en existe pas, pour entretenir des relations internationales dans l'ordre corporatif et dans l'ordre politique et social ;

« 6° Que chaque année, et pour l'année seulement, le Comité national d'un pays fera l'office d'un organe central international de correspondance. Il est interdit à ce Comité de prendre une décision quelconque sortant du rôle qui lui est dévolu. »

Le rapport de la Commission est adopté à l'unanimité par les nationalités présentes à la séance.

Le citoyen Allemane demande que l'amendement Hyndman ne soit pas mis aux voix. Chaque nation, ayant son autonomie, est libre d'apprécier si ses intérêts exigent un ou deux comités pour les relations internationales.

Le Congrès décide que c'est dans ce sens qu'il faudra entendre le § 6 des résolutions sur la deuxième question, ainsi que l'addition présentée par le citoyen Greenwood et dont suit la teneur :

« Ce Comité aura pour mission de recevoir, traduire et faire parvenir aux parties intéressées toutes les communications qui leur seront adressées, concernant les conditions sociales et industrielles des travailleurs. »

Une copie de cette résolution sera envoyée au secrétaire du Comité parlementaire du Congrès des Trades Unions, avec invitation de la porter devant le Congrès annuel qui se tiendra à Dundee, en septembre 1889.

Le citoyen S. Headingley fait connaître au Congrès la bonne impression produite sur la délégation anglaise par les votes que le Congrès vient d'émettre. Les Anglais sont d'avis que ces votes réorganisent l'internationale.

Le citoyen Waudby, délégué américain, propose la résolution suivante qui est adoptée :

« Le Congrès international du Travail déclare que ses résolutions en faveur de la réduction des heures du travail et de la limitation du travail des femmes et des enfants, toutes mesures de protection, ne peuvent être considérées comme exprimant son entier programme de réformes industrielles.

« Ces mesures ne sont réclamées que pour assurer le présent, adoucir la situation pénible du travail et accorder le loisir, l'éducation et l'organisation nécessaires pour aboutir enfin à l'appropriation et au contrôle de tous les moyens de production par les ouvriers eux-mêmes. C'est là, nous l'affirmons, la seule mesure qui puisse assurer au travail l'intégralité de ses droits. »

Le Congrès adopte ensuite la motion suivante déposée par le citoyen Bowen, délégué américain :

« Le Congrès international du travail condamne l'immigration comme remède pour les crises industrielles ; elle est fautive en principe, cruelle en pratique, n'apporte qu'une aide aux pays d'où viennent les immigrants et fait subir un grave préjudice aux nations dans lesquelles ils cherchent asile.



« C'est plutôt un secours temporaire pour les nations de l'Europe, et il sera rendu inutile par la nationalisation des moyens de production et une juste répartition des produits du travail.

« Le Congrès approuve la loi des Etats-Unis prohibant l'importation du travail sous contrat, et déclare que chaque gouvernement devrait présenter une loi défendant de tels contrats dans leurs territoires respectifs et une autre loi punissant la provocation à l'immigration par de fausses promesses et représentations. »

Le citoyen Fulgueroso, délégué espagnol, parle sur la création d'un bulletin destiné à répandre, en langues différentes, les principes socialistes. Il propose que les résolutions qui seront prises en ce sens soient envoyées au Comité qui sera chargé d'organiser le prochain Congrès international.

La création d'un organe, traduit en plusieurs idiomes, facilitera considérablement les relations socialistes internationales.

Le Congrès aborde ensuite la troisième question à l'ordre du jour : *Des Coalitions patronales et de l'intervention des pouvoirs publics.*

Le citoyen Caumeau démontre que les patrons et les capitalistes savent au besoin se coaliser pour contribuer à la défaite des travailleurs qui demandent soit une augmentation de salaire, soit une réduction des heures de travail. Les pouvoirs publics ont le devoir d'intervenir dans ces conflits, mais non pas comme ils interviennent habituellement, en fusillant les travailleurs.

Le citoyen Herbert Burrows, délégué anglais, dit qu'en Angleterre il existe des syndicats d'accapareurs de cuivre et d'autres métaux.

Il croit qu'aucune législation ne peut empêcher ces syndicats. Au contraire, il est nécessaire que ces syndicats soient conservés, car ils sont le chant du cygne du capital.

A leur chute, le moment sera mûr pour la nationalisation des moyens de production.

La lecture du vœu suivant est donnée :

« Tout en reconnaissant l'extrême difficulté, dans l'état actuel du capitalisme, d'empêcher par une loi la formation de Rings ou coalitions, le Congrès déclare que tous les efforts pour l'organisation des travailleurs doivent être faits, afin qu'ils soient prêts au moment propice à mettre la main sur les moyens de production et d'échange que les monopoles actuels ont créés, afin de les utiliser au profit des travailleurs, et non au bénéfice d'une classe.

« Signé : Robert HUNTER, délégué des verriers en bouteilles d'Angleterre ; Herbert BURROWS, délégué de la S. D. F. ; Paul J. BOWEN, délégué des Kinghts of Labor, d'Amérique. »

Le citoyen Allemane propose que le Congrès tienne trois séances le 20 juillet. Il est décidé qu'on s'en tiendra aux deux séances normales.

La séance est levée à cinq heures.

## X<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 20 Juillet. — Le matin.*

Les présidents de cette séance sont : les citoyens Baldomero Oller, espagnol, et Bataille, français ; les assesseurs : les citoyens Cooper, anglais, et Rogier, d'Algérie ; le secrétariat est occupé par le citoyen Augé.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le Congrès aborde la troisième question de l'ordre du jour : *Des coalitions patronales et de l'intervention des pouvoirs publics.*

Le délégué belge Laurent Werryken, de la Fédération bruxelloise du Parti ouvrier, a ouvert le feu.

La coalition patronale et capitaliste est toute puissante en Belgique. Les patrons font, à leur gré et selon leur besoin, renchérir les objets premiers nécessaires à la vie purement physiologique ou baisser les salaires et le travail. Il faut donc atteindre au cœur le patronat par la propriété, autrement le patron sera toujours le maître ; il renverra de son chantier l'ouvrier qu'il jugera dangereux, et, par une formule de convention hypocritement inscrite dans le livret de l'ouvrier, il l'empêchera d'être embauché nulle part. Ils sont ainsi deux ou trois cents ouvriers indéfiniment sur le pavé belge.

Quant aux grèves, elles sont la plupart du temps infructueuses ; la dernière grève des carrières de porphyre de Quenast, commencée en février et qui vient de se terminer hier, est là pour le prouver. Les malheureux grévistes ont dû céder à la faim. Et que pouvait faire le Parti ouvrier belge, réduit à ses seules ressources ? Envoyer 4 à 500 kilos de pain par jour pour les 1,500 grévistes. Il aurait fallu 3,000 francs. Si les Syndicats ouvriers étrangers, mettant de côté un peu de leurs ressources, eussent soutenu leurs camarades, les patrons n'eussent pas remporté une victoire fatale, non seulement aux ouvriers de ces carrières de Quenast, mais à tous les ouvriers belges et à tous les travailleurs du monde. L'exemple est donné. Le patron poussera ses exigences jusqu'à faire crever de faim l'ouvrier, qui cédera toujours.

Au contraire, si les Syndicats nationaux et internationaux se prêtaient, s'avançaient mutuellement les sommes nécessaires pour faire durer la grève jusqu'au jour voulu, le capitaliste patron céderait, et la rémunération générale de l'ouvrier en profiterait.

Donc, coalisons-nous, syndiquons-nous, soutenons-nous, tout est là.

Le citoyen J.-B. Nic, du Cercle d'études de la Butte-Montmartre, dit que, à l'institution du patronat, doit être

substituée l'action de l'Etat, du département et de la commune, qui doivent reprendre pour leur compte les entreprises cédées à des concessionnaires exploités. Il cite un exemple de la désinvolture avec laquelle certains patrons et même certains contre-maitres ou chefs de chantiers reçoivent les membres du Conseil municipal qui veulent se rendre compte *de visu* de l'état des chantiers des travaux municipaux.

Il faut que l'Etat et la commune fassent travailler eux-mêmes, sans marchandage, au prix fixé par les chambres syndicales, et, transitoirement, il faut que les patrons s'en tiennent aussi à ces prix sous peine d'une sanction correctionnelle.

Le citoyen Lavy explique comment il se fait que les conseillers municipaux n'aient pas le droit d'inspecter les travaux de la Ville ou privés. Il dit que le Conseil municipal n'est pas le seul maître absolu de la rédaction des cahiers des charges ; mais il ajoute qu'il y a une commission municipale d'admissibilité préalable pour les entrepreneurs, et que c'est là qu'est arrêtée, avant la soumission, la liste des entrepreneurs à qui le conseil municipal ne veut rien octroyer.

Le citoyen Georges Deaw, délégué des charpentiers et menuisiers de Londres, dépose le vœu suivant :

« Le Congrès exprime l'opinion que des lois soient faites par les différentes nationalités pour qu'aucune personne ne reçoive une concession de l'Etat ou des municipalités à moins que les concessionnaires déclarent qu'ils payeront aux ouvriers les salaires admis par les syndicats ouvriers et se conformeront au nombre d'heures de travail indiqué par les corps de métier. »

Le délégué ajoute qu'à Londres, l'Etat voit les ouvriers qui travaillent pour lui, payés 15 ou 20 centimes de moins par heure que les ouvriers employés par des patrons, et cela grâce aux rabais. Il rappelle que la citoyenne Besant et le

citoyen Cooper, ici présents, membres du comité d'achat ou d'entretien des écoles de laïcité (*School board*), n'achètent ou ne donnent du travail qu'aux patrons qui garantissent des salaires respectables à leurs ouvriers. Dans le Conseil de Comté (nouveau conseil municipal de Londres), dont est membre le citoyen Burns, la même résolution a été prise.

Le délégué exige même que ces conditions rédhitoires soient inscrites dans les cahiers des charges des entrepreneurs.

Dans le service municipal de transport à travers la Tamise, par exemple, le marin ne travaille que huit heures. (Applaudissements.)

Le délégué Racine (sculpture) croit qu'avant de s'adresser aux pouvoirs publics, il faut l'accord des ouvriers pour empêcher l'efficacité des coalitions patronales; l'ouvrier doit se syndiquer dans la nation d'abord, et dans des syndicats internationaux ensuite. En cas de grève à un endroit, les chambres syndicales similaires de tous les pays en seraient prévenues et agiraient en conséquence.

Puis, au nom de la 3<sup>e</sup> commission, le citoyen Allemane, rapporteur, propose les résolutions suivantes :

« Considérant que nous ne verrons la véritable fin des coalitions patronales et financières, nationales et internationales, que le jour où le prolétariat universel sera assez fortement organisé pour s'emparer des forces productives et organiser, au mieux des intérêts de la collectivité humaine, la production et l'échange des produits ;

« Considérant, d'autre part, que cette organisation ouvrière réclamera de longs efforts et qu'il convient d'aviser au plus tôt ;

« Le Congrès décide :

« Les organisations ouvrières de chaque pays devront mettre en demeure les pouvoirs publics de s'opposer, en vertu des lois existantes ou à élaborer, à toutes coalitions ou *rings*, ayant pour but d'accaparer, soit la matière première, soit les objets de première nécessité, soit le travail. »

Le citoyen Burrows, délégué américain, explique qu'une des formes spéciales d'accaparement, le *trust*, est une combinaison capitaliste pour s'assurer de gros bénéfices en créant un seul marché; par exemple, pour le sel il n'y avait qu'un seul acheteur, un seul vendeur, un seul fabricant.

Le *trust* possède une puissance gigantesque; mais il agit en même temps si fortement sur l'ordre de choses économique qu'il excite le progrès mécanique et abaisse le prix de revient.

Exemple : le pétrole que 3,000 fabricants faisaient préparer en Amérique, est aujourd'hui entre les mains d'un seul capitaliste qui a ruiné tous les autres.

La constitution de ces monopoles de fait est la conséquence de l'évolution capitaliste.

En avilissant la concurrence, prétendue loi sur laquelle les « économistes » de l'école libérale ont basé tout leur système, ces monopoles mettent les ouvriers en présence d'un seul industriel qui les détient. Cela leur indique qu'il n'y a que deux moyens pour s'affranchir : l'un, transitoire, la coopération; l'autre, définitif, dernier terme de l'évolution sociale : le service public.

La grande bataille est surtout livrée actuellement contre les petits capitalistes, les petits bourgeois, chaque jour rejetés dans le prolétariat.

Si on veut appliquer des lois pour empêcher la ruine fatale des petits industriels, elles suggéreront peut-être aux patrons la pensée de réclamer des lois pour empêcher l'action ouvrière.

Lorsque le capital universel sera entre les mains d'une minorité, si petite qu'elle sera visiblement aperçue par tous, le problème social sera simplifié, comme le problème politique serait simplifié s'il n'y avait qu'un seul monarque.

Il propose en conséquence, d'annexer aux résolutions proposées le paragraphe additionnel suivant :

« Considérant, d'autre part, les immenses difficultés, en l'état actuel du capitalisme, d'empêcher par une loi la formation des *trusts*.

« Le Congrès exhorte les travailleurs à faire tous les efforts possibles pour s'organiser de telle façon qu'ils puissent saisir, le moment venu, les moyens de production et de distribution accaparés par les monopoleurs actuels, afin de les utiliser en vue du bien-être de la nation et non pour une seule classe privilégiée. »

Le citoyen J.-B. Clément croit que les coalitions patronales, qui prennent d'autres formes en France, sont assez dangereuses pour que les pouvoirs publics appliquent la législation existante. Il propose que des lois poursuivent et punissent les patrons qui apporteront des entraves à l'organisation syndicale :

« Interdiction aux patrons d'embaucher des ouvriers à l'étranger pour remplacer les ouvriers nationaux en grève. »

Il demande, en outre, que des secours soient répartis par les départements pour fournir des ressources aux travailleurs en grève; que les pouvoirs publics interviennent en faveur des ouvriers, lorsque ceux-ci seront menacés par une coalition patronale, et qu'il soit interdit de mettre la force armée à la disposition des patrons; que les patrons ne puissent payer aux ouvriers étrangers des salaires inférieurs à ceux des ouvriers nationaux; que les articles 414 et 415 du Code pénal français relatifs aux coalitions soient abrogés et que le système des adjudications soit remplacé par le travail en régie; que des poursuites soient ordonnées contre les accapareurs; que les collectivités politiques proclament l'annulation des contrats ayant aliéné une fois de plus la propriété publique, suppriment les monopoles, transformés en services publics, et enfin que la loi sur l'Internationale soit abrogée. »

Après une courte discussion, les résolutions de la com-

mission, amendées par le citoyen Burrows, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à une heure.

## XI<sup>e</sup> SÉANCE

*Tenue le 20 Juillet. — Le soir.*

La séance est ouverte à 9 heures en présence d'un public considérable.

La citoyenne Besant, anglaise, et le citoyen Lavy sont élus présidents ; les citoyens Defnet, belge, et Lenormand, français, sont désignés comme assesseurs ; secrétaire, le citoyen Augé.

Citoyens, dit le président Lavy, je vous apprenais à l'une de nos dernières séances, que nos camarades de Dublin avaient déposé sur le bureau des herbes qui avaient été cueillies sur la tombe de Chicago. Il avait été convenu qu'on les déposerait sur la tombe des martyrs de 1871. Nous avons voulu que ces herbes fussent respectées et soigneusement conservées. L'un de nous, le citoyen Stassart, encadreur, délégué au Congrès par le groupe parisien du IX<sup>e</sup> arrondissement, a tenu à honneur de faire lui-même et à titre généreux le cadre qui renferme les herbes cueillies sur la tombe de Chicago. Ce cadre, le voici.

Les herbes y ont été disposées de telle façon qu'elles représentent une hache, la hache avec laquelle on sapera le vieux monde pour établir le monde de la justice et de l'égalité.

Si vous le voulez bien, avant que nos amis étrangers soient partis, nous pourrons prendre jour et heure pour



aller tous ensemble porter ce tableau sur la fosse de ceux qui ont succombé pendant l'année sanglante.

Le Congrès consulté décide que demain, dimanche, 21 juillet, un rendez-vous sera pris pour 3 heures à la salle L'Excellent.

Le Congrès aborde alors la quatrième question :

*Fixation de la date et du lieu du prochain Congrès.*

Le citoyen Defnet, au nom de la délégation belge, dépose la motion suivante :

« Selon les termes mentionnés dans leur lettre du 9 courant, au Congrès, les représentants de la Belgique proposent que le prochain Congrès ouvrier international soit tenu en 1891, à Bruxelles.

« Le Comité national du Parti ouvrier belge serait chargé de sa convocation. Toutes les nationalités, ainsi que les associations, groupes, etc., justifiant d'une existence de six mois, y seront invités.

« Il est, dès à présent, admis que la vérification des mandats sera exigible et faite par les délégués de chaque nationalité avec recours auprès du Congrès en cas de contestation. En un mot, la marche suivie par le Comité national organisateur du Congrès international ouvrier de Paris, serait observée. »

Le citoyen Parnell demande que « nulle société n'existant pas en 1890 ne puisse être admise au Congrès de 1891 ».

Le citoyen Gilliard, délégué des numéroteurs-foliateurs, prononce un discours boulangiste qui se termine sous les huées de l'assemblée. Il demande entre autres choses que les chambres syndicales seules soient chargées de l'organisation du prochain Congrès.

Le citoyen Gelez combat cette proposition qui ne tend à rien moins qu'à écarter des futurs Congrès les militants du prolétariat socialiste.

Le citoyen Goldschalck, délégué d'Anvers, loin d'inviter les ouvriers à ne pas s'occuper de politique, déclare que,

pour lui, il n'accepterait pas de figurer à un Congrès où ne flotterait pas le drapeau rouge.

On passe ensuite au vote sur la proposition de la délégation belge ; elle est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen Blancvalet, délégué belge, prend alors la parole :

Citoyens, dit-il, au nom de la Belgique socialiste, je vous remercie d'avoir désigné ce pays pour notre prochain Congrès. Nous vous recevrons comme des socialistes sincères et convaincus doivent recevoir leurs frères en socialisme. Nous vous recevrons non pas dans des hôtels de ville. Nous ne pourrons vous offrir des fêtes aussi belles que celles qui nous ont été offertes hier soir. Mais nous vous recevrons chez nous, dans notre Maison du peuple, dans une propriété qui nous appartient, dans une propriété que les ouvriers ont acquise en versant pendant des années, semaine par semaine, jour par jour, le petit sou qu'ils sacrifiaient à leurs plaisirs et à leurs nécessités.

Vous n'emporterez pas de votre visite en Belgique le même souvenir que celui que nous emporterons de notre visite dans la capitale du monde civilisé ; vous emporterez au moins ce souvenir que vous êtes venus au milieu d'associations foncièrement socialistes ; que vous êtes venus voir des hommes sincèrement décidés à travailler au triomphe des idées prolétariennes. (Applaudissements.)

Et, puisque j'ai la parole, et puisque je parle ici au nom du peuple belge, au nom du prolétariat belge, je parle ici au nom de la délégation étrangère, je crois que je serai l'interprète de tous les délégués présents en exprimant toute notre reconnaissance au Parti ouvrier français pour l'accueil qu'il nous fait et pour la façon réellement admirable avec laquelle il a reçu les socialistes dans ce Congrès, et qui sera à relater dans les annales du prolétariat.

Nous devons rendre hommage au Parti ouvrier français ; nous devons rendre hommage surtout, et je suis heureux ici d'être appelé par les circonstances à exprimer moi-même ce sentiment ; nous devons rendre hommage surtout au tact, à la courtoisie et à la délicatesse qui ont présidé de la part du Comité national français à toutes les discussions qui ont eu lieu dans ce Congrès. (Applaudissements.)

Les travailleurs français ont été toujours au premier rang quand il s'est agi de combattre pour les idées socialistes. Aussi, nous terminerons ce Congrès aux cris de : Vive la France! vive la Commune révolutionnaire! vive l'Internationale! » (Applaudissements prolongés.)

La résolution suivante a été ensuite votée par acclamation :

« Le secrétaire du Congrès international du travail est chargé de faire parvenir au citoyen Samuel Gompers, de New-York, président de la Fédération américaine, un accusé de réception de sa lettre et l'expression de l'obligation que le Congrès lui doit pour les très utiles renseignements qu'il lui a fournis.

« Le secrétaire présentera, en outre, au citoyen Gompers son vif désir de voir réussir la campagne de huit heures que la Fédération américaine doit poursuivre effectivement en mai 1890. »

L'ordre du jour appelle la désignation du pays où exercera le comité chargé de la correspondance internationale jusqu'au Congrès de 1891.

Le citoyen Berchy propose la France. Un délégué anglais appuie cette proposition.

Le citoyen Hyndman propose la Belgique. La délégation danoise propose la France.

Le citoyen Allemane, délégué français, dit qu'en Belgique comme en France, on se trouvera toujours en présence des marxistes qui veulent assujettir le prolétariat universel à une direction autoritaire.

Le citoyen Blancvallet, délégué belge, répond au citoyen Allemane. Le Parti ouvrier belge n'acceptera jamais les ordres des marxistes, car il repose sur des syndicats et des groupes sérieux.

Le Congrès se prononce pour la Belgique. Cinq nationalités, dont la France, ont voté pour ce pays. Deux nationalités ont voté contre. L'Italie s'est abstenue de prendre part au vote.

Au nom de la *Solidarité* des coiffeurs, le citoyen Lenormand demande au Congrès d'émettre un vœu pour la suppression des bureaux de placement dans les pays où existent ces institutions d'exploitation capitaliste. Ce vœu est adopté à l'unanimité par les délégations.

La citoyenne Besant, présidente anglaise, remercie les Français qui ont fait aux travailleurs étrangers un chaleureux accueil. Dans le Congrès international, les délégués des ouvriers européens et américains ont émis des résolutions d'une importance extrême. La réduction de la journée de travail à 8 heures, par exemple, arrachera le prolétaire à une vie purement bestiale.

On ne peut établir aucune comparaison entre la liberté que réclament les socialistes et celle que leur offrent les bourgeois. La première émancipera l'être humain. La seconde rend le pauvre esclave du riche.

Les prolétaires des divers pays ont les yeux fixés sur la France où a germé l'idée révolutionnaire. Si la République est menacée par une bande d'aventuriers sans scrupules, les étrangers accourront à son secours combattre sous les plis du drapeau rouge, le seul drapeau de l'humanité.

Le discours éloquent de la citoyenne Besant est accueilli par les applaudissements enthousiastes des membres du Congrès.

Le citoyen Lavy, au nom de la délégation française, remercie la citoyenne Besant des bonnes paroles qu'elle a prononcées. Le Parti ouvrier français a fait tout ce qu'il était possible pour donner au Congrès international un caractère grandiose. Si des dissidences se sont produites, dissidences qui ont donné naissance à un Congrès rival, la faute en incombe aux personnalités qui veulent conduire à la baguette le prolétariat du monde civilisé. Les hommes du Parti ouvrier français ont la conscience tranquille, car ils ont rempli leur devoir.

En appelant ce soir la citoyenne Besant à la présidence

du Congrès, les délégués socialistes ont prouvé qu'ils veulent émanciper la compagne de l'homme.

La France traverse, à l'heure actuelle, une crise terrible. Mais, malgré l'abdication de Paris le 27 janvier, la République ne tombera pas, car les socialistes ont des convictions ardentes dont ils ne se départiront jamais.

Le peuple défendra la République comme en 92, en 48, en 71. En remplissant ce devoir il rapprochera le jour de la Révolution sociale. (Applaudissements prolongés).

Sur la proposition de la citoyenne Besant, le Congrès vote des remerciements au citoyen Lavy, secrétaire général du Congrès de 1889, au Comité national du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire français et au citoyen S. Headingley, interprète et délégué anglais.

Les propositions suivantes ont été adoptées par acclamations :

« Considérant que les réformes économiques ne peuvent être que la conséquence d'une complète liberté politique et du droit de vote pour tous les travailleurs ;

« Considérant qu'un grand nombre de nations, l'Autriche-Hongrie, par exemple, sont soumises à un régime despotique et oppresseur qui entrave le développement des idées socialistes et étouffe dans le sang ou la proscription les plaintes des travailleurs ;

« Le Congrès affirme, une fois de plus, la nécessité du suffrage universel dans tous les pays et envoie à tous les socialistes, victimes d'un gouvernement tyranique, son salut cordial et ses chaleureux encouragements pour la lutte qu'ils soutiennent si vaillamment. »

« Le compte-rendu du présent Congrès sera imprimé et vendu au prix de revient ; chaque groupe adhérent devra verser 5 francs pour frais d'impression qui lui seront remboursés en brochures dudit congrès. »

Le délégué russe fait remarquer que, ne représentant pas le Parti ouvrier russe (et nul délégué ne pourrait le représenter dans les conditions actuelles de la Russie), il a dû s'abstenir dans les votes sur toutes les questions qui ont été

soumises au Congrès et qui engagent directement les partis ouvriers.

Mais, dans la question de l'organisation des rapports constants entre les partis socialistes des différents pays, le délégué russe est autorisé, par son groupe, à déclarer qu'il est solidaire avec les propositions soumises à cet égard au Congrès. Il croit donc à la nécessité d'une autonomie des partis de chaque pays et se déclare prêt à soutenir de tous ses moyens la réalisation des décisions du Congrès.

A minuit, la clôture du Congrès international ouvrier de 1889, est prononcée par le citoyen Lavy, qui lève la séance aux cris, répétés par l'assistance, de : « Vive la Commune ! Vive l'Internationale ! Vive la Révolution sociale ! »

## LE BANQUET D'ADIEU

Le lendemain, les délégués se retrouvaient ensemble pour la dernière fois dans une agape fraternelle, dont le *Parti ouvrier* a rendu compte en ces termes :

« Un grand banquet réunissait le soir, à six heures et demie, à la Porte Dorée, avenue Daumesnil, 275-277, les délégués au Congrès.

« Trois cent cinquante convives, dont beaucoup de femmes et d'enfants avaient répondu à l'appel des organisateurs ; toutes les délégations étrangères venues au Congrès étaient représentées là.

« On remarquait dans l'assistance les conseillers municipaux du Parti particulièrement entourés.

« La salle était magnifiquement décorée avec les drapeaux des groupes du Parti ouvrier et des écussons portant comme inscriptions les grandes dates prolétariennes et « Vive la Révolution sociale ».

« Les assistants n'ont eu qu'à se louer du service ; quant aux commissaires organisateurs, la manière dont ils se sont

acquittés de leurs multiples et délicates fonctions a été au-dessus de tout éloge, le citoyen Picau s'était véritablement surpassé.

« Le citoyen S. Headingley, délégué anglais, avait été désigné comme le président d'honneur de ces fraternelles agapes, dont le français Prudent-Dervillers et le belge Blancvallet furent les présidents effectifs.

« Avaient pris place à la table d'honneur, les citoyens Dolosy, hongrois; Xuriguera, espagnol; Figueiredo, portugais; Croce, italien; Verryken, belge; J. Jensen, danois; Limanowski, polonais; Paulard, représentant la Suisse; la citoyenne Avez, française; les citoyens Daubanay, représentant les chambres syndicales de Paris; Limousin, les groupes de province; Machieraldo, ceux de l'Algérie; Lavy et Avez, représentant le Comité national; Faillet, le Conseil municipal de Paris; Brunet, la Bourse du travail.

« A l'issue du banquet, les citoyens Blancvallet et S. Headingley ont pris les premiers la parole; leurs discours, remplis d'humour, ont soulevé de frénétiques applaudissements.

« Le citoyen Lavy a, dans une improvisation verveuse, adressé ses remerciements aux délégués étrangers pour les soins qu'ils ont apportés à la bonne réussite du Congrès.

« La soirée s'est terminée fort tard par un punch, offert par la Bourse du travail, et chacun s'est séparé, emportant un excellent souvenir de cette fête cordiale qui a dignement clôturé le Congrès international. »